



*Maison de Santé Protestante  
de Bordeaux-Bagatelle*

***Institut de Formation Nightingale Bagatelle***

*Institut de Formation en Soins Infirmiers*

*Institut de Formation d'Aides-Soignants*

*BAGATELLE FORMATION : Formation Continue*

## **INSTITUT DE FORMATION NIGHTINGALE BAGATELLE**

**IFSI - IFAS - FORMATION CONTINUE**



**LE PROJET PEDAGOGIQUE  
2023-2024**

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION</b>  | <b>1</b>  |
| A. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION                                | 1         |
| B. NOTRE AVENIR A UNE HISTOIRE  | 2         |
| 1. <i>Quelques éléments historiques</i>                                   | 2         |
| 2. <i>Le changement de programme de formation et l'universitarisation</i> | 3         |
| 3. <i>Un avenir en construction</i>                                       | 5         |
| C. LES MISSIONS DE L'IFNB   | 6         |
| 1. <i>Les acteurs de la formation</i>                                     | 6         |
| 2. <i>Organigramme</i>  | 9         |
| <b>II. CONCEPTION DE LA FORMATION ET CHOIX PEDAGOGIQUE</b>                | <b>10</b> |
| A. LA FINALITE DE LA FORMATION INFIRMIERE                                 | 10        |
| B. LA FINALITE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE                             | 10        |
| C. LES VALEURS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'IFNB                          | 11        |
| D. LA PHILOSOPHIE DE LA FORMATION   | 11        |
| E. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES   | 12        |
| F. LA POSTURE DU FORMATEUR  | 13        |
| G. LA POSTURE ATTENDUE DE L'ETUDIANT ET DE L'ELEVE                        | 13        |
| <b>III. DISPOSITIF DE FORMATION</b>                                       | <b>15</b> |
| A. FORMATION THEORIQUE SPECIFIQUE   | 15        |
| B. ORGANISATION PEDAGOGIQUE   | 16        |
| C. LE FORMATEUR REFERENT APPRENTISSAGE                                    | 19        |
| D. LES METHODES PEDAGOGIQUES A L'IFSI ET A L'IFAS                         | 19        |
| E. LE SUIVI PEDAGOGIQUE   | 20        |
| <b>IV. DISPOSITIF DE FORMATION CLINIQUE</b>                               | <b>21</b> |
| A. LA GESTION DES STAGES  | 21        |
| B. LES PARCOURS DE STAGE ET MODALITES DE MISE EN STAGE                    | 21        |
| C. PREPARATION ET EXPLOITATION DES STAGES                                 | 22        |
| D. PENDANT LE STAGE : LE ROLE DU FORMATEUR REFERENT DE STAGE              | 22        |
| E. FORMATION CLINIQUE A L'IFSI  | 23        |
| 1. <i>Les ateliers de travaux pratiques</i>                               | 23        |
| 2. <i>La simulation en santé</i>  | 23        |
| F. L'OUVERTURE A L'INTERNATIONAL  | 31        |
| G. LA DEMANDE DE CESURE   | 32        |
| <b>V. DISPOSITIF D'EVALUATION</b>   | <b>32</b> |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>VI. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE FORMATION PAR ANNEE</b>      | <b>33</b> |
| A. IFSI TALENCE  | 33        |
| 1- LA 1ERE ANNEE   | 33        |
| 2- LA 2 <sup>EME</sup> ANNEE                                   | 38        |
| 3- LA 3 <sup>EME</sup> ANNEE                                   | 41        |
| B. IFSI BERGERAC   | 43        |
| 4- LA 1ERE ANNEE   | 43        |
| 5- LA 2EME ANNEE   | 48        |
| 6- LA 3EME ANNEE   | 52        |
| C. LE PROJET DE FORMATION AS                                   | 54        |
| <b>VII. LES INDICATEURS D’EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE</b> | <b>63</b> |
| • ANNEXE 1 : DOCUMENTS CESURE (CHARTRE ET DOSSIER)             | 73        |
| • ANNEXE 2 : CALENDRIERS DES EVALUATIONS                       | 78        |

## I. Introduction

---

Créé en 1884, l'Institut de Formation Nightingale-Bagatelle (IFNB), anciennement dénommé Ecole Florence Nightingale, se développe et s'affirme dans ses particularités depuis plus de 5 générations. Soumis à la réglementation en vigueur, son identité reste singulière concernant :

- la question de ses origines aux différentes étapes de son histoire,
- le nom qui le fonde comme institution,
- les orientations qu'il valorise,
- les projets qu'il initie.

### A. Présentation de l'institut de formation

Son appartenance à la Fondation Bagatelle

L'institut de formation Nightingale Bagatelle fait partie de la fondation Bagatelle : Maison de Santé Protestante de Bordeaux (MSPB). Fondation privée à but non lucratif créée en 1863 et reconnue d'utilité publique en 1867, la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle a une vocation sanitaire et médicosociale. Certaines de ses structures (Hôpital, IFSI/IFAS, HAD, SSR) participent au service public hospitalier. La MSPB s'est associée à l'hôpital d'instruction des armées Robert Piqué pour former un nouvel ensemble hospitalier civile et militaire nommé BAHIA, dont l'ensemble des activités sera localisé sur le site de Bagatelle, où des travaux d'envergures sont actuellement en cours (fin prévue 2022).

L'institut de formation est une des branches de la fondation composée d'un Hôpital, d'un HAD (hôpital à domicile), d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), d'un centre de soins de suite et réadaptation (l'Ajoncière à Cestas), d'un EHPAD (EHPAD Anna Hamilton à Targon), d'une crèche, d'un centre social et d'un centre de santé.

L'institut de formation Nightingale Bagatelle (IFNB) regroupe en son sein :

- un IFSI : institut de formation en soins infirmiers depuis 1884
- un IFAS : institut de formation d'aide-soignant depuis 1967
- un organisme de formation continue des professionnels de santé : Bagatelle Formation il y a plus de 20 ans
- un foyer d'hébergement pour les étudiants (50 chambres)
- une antenne de l'IFSI à Bergerac ouverte en 2021, en partenariat avec la Fondation John Bost

L'IFNB se situe sur le site de la maison de santé protestante de Bordeaux Bagatelle à Talence. Depuis 2018, il fait partie du pôle Action Sociale et Formation (ASF), dirigé par Mr JAN et regroupant le Centre de santé, le Centre social, le pôle gérontologie et la formation.

L'IFSI Bagatelle-John Bost se situe dans les locaux du CeF de la Fondation John Bost à Bergerac

## B. Notre avenir à une histoire

### 1. Quelques éléments historiques

La maison de santé protestante de Bordeaux fut fondée en 1863 afin de pouvoir offrir des soins aux indigents protestants de Bordeaux ainsi qu'aux nombreux marins protestants en rade dans le port de Bordeaux, qui ne pouvaient pas accéder aux soins du fait de leur religion. Très vite cet hôpital s'est ouvert à l'accueil de tout patient quelle que soit sa religion. Le conseil d'administration de l'époque, soucieux de la qualité des soins prodigués, soutient la mise en œuvre d'une formation de gardes malades. L'école de Bagatelle fut la première école d'infirmière de France nommée « école libre et gratuite de gardes malades de la Maison de Santé ».

Dès 1901, avec l'arrivée du Dr Anna Hamilton, les infirmières « cheftaines » sont recrutées en Angleterre (London hospital) et en Suisse (établissement de « la source ») afin de permettre aux garde-malades de bénéficier de l'enseignement de professionnelles particulièrement compétentes pour porter une formation d'excellence, selon le modèle de Florence Nightingale.

Le Dr Anna Hamilton va développer un programme de formation de type Hôpital-école, selon le modèle de Florence Nightingale, inscrivant l'enseignement théorique et l'expérience en stage au centre du dispositif de formation.



C'est sous son impulsion que la formation se structure sous la forme d'un programme de formation en 2 ans avec une alternance de stage et d'école, conformément au modèle de Florence Nightingale. L'alternance école/hôpital est déjà le pivot de la formation et les cheftaines dans les services jouent un rôle prépondérant dans la formation clinique des élèves quand bien même les travaux pratiques sont fréquents à l'école. Le partenariat entre les formatrices de l'école et les cheftaines est très important.

Anna Hamilton, une des premières femmes médecin de France, développe dans sa thèse intitulée « considération sur les infirmières des hôpitaux », l'importance de la formation des gardes malades. Elle est choisie pour être rapporteur sur la question des infirmières au 3<sup>ème</sup> congrès d'Assistance Publique et de Bienfaisance Privée, qui se tient à Bordeaux en 1903. Elle est aussi vice-présidente du Conseil International des Infirmières et participera avec Léonie Chaptal à la mise en place d'un programme de formation national des infirmières. Elle crée la revue de la Garde Malade hospitalière de 1906 à 1914.

Durant la première guerre mondiale l'hôpital Bagatelle est un hôpital de rattachement de l'armée. Des infirmières américaines, venues en France soigner les soldats américains, apprécient la qualité de formation des infirmières de Bagatelle. Ces échanges et rencontres avec des nurses américaines permettront, après la guerre, à Anna Hamilton de récolter des dons des infirmières américaines afin de construire l'école actuelle, mémorial pour les infirmières américaines mortes sur les champs de bataille en France pendant la guerre de 14-18.

En juin 1918, l'école prend le nom de Florence Nightingale, après avoir obtenu l'accord des héritiers. Les élèves peuvent loger au foyer de l'école qui se compose d'un 2<sup>ème</sup> et d'un 3<sup>ème</sup> étage (construit en 1940). Les locaux sont prévus pour favoriser le cadre et la qualité de vie et chaque élève a une chambre individuelle avec cabinet de toilette. L'école est agrémentée de salons, bibliothèques et instruments de musique permettant aux élèves de se détendre et de se cultiver. Il s'agit de prendre soin des élèves en permettant leur épanouissement de telle sorte qu'elles puissent à leur tour prendre soin du patient en étant attentives à son environnement et à la globalité de ses besoins. Les étudiants bénéficient toujours aujourd'hui d'un salon qui leur permet de se poser et de se retrouver entre les cours et en dehors les cours, dans lequel se trouve un piano. Certains d'entre eux profitent de temps de pause pour jouer quelques morceaux de musique.

L'augmentation progressive des quotas rend la construction de grandes salles de cours en rez-de-jardin nécessaire. Les petites salles de cours restent nombreuses et utilisées du fait d'une approche pédagogique préférentiellement par petits groupes en travaux dirigés. L'IFSI s'inscrit dans la continuité de son engagement historique à promouvoir la qualité des soins infirmiers et l'affirmation de l'identité infirmière en s'inscrivant dans les évolutions professionnelles, notamment en ce qui concerne le raisonnement clinique et la compétence autonome de l'infirmière.

## **2. Le changement de programme de formation et l'universitarisation**

En 2009 l'IFSI met en œuvre la réforme des études fondée sur une approche par compétences et une alternance intégrative. Cette réforme vient acter une conception préexistante de cette approche pédagogique au sein de l'IFSI Nightingale Bagatelle. Un partenariat étroit et privilégié se met en place avec l'université et dès 2012 les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier bénéficient de la reconnaissance d'un grade licence participant à l'évolution actuelle de la formation en France, jusqu'au niveau master et doctorat en sciences infirmières.

L'université a nommé un professeur d'université (Me Chevret) pour participer aux instances de gouvernance de l'IFSI (Commission d'attribution des crédits, instances compétentes pour les orientations générales de l'institut, pour le traitement pédagogique et disciplinaire des situations individuelles des étudiants). L'université de Bordeaux est garante de l'agrément des enseignants intervenant dans le cadre des unités d'enseignements contributives (biologie, sciences médicales et sciences humaines). Certains enseignements universitaires sont délivrés sous forme de podcasts. Les projets pédagogiques des unités d'enseignement universitaire sont élaborés par un groupe composé de formateurs, d'un référent universitaire et d'une représentante des directeurs d'IFSI.

Depuis l'IFNB n'a eu de cesse de renforcer son partenariat avec l'Université :

- À travers la mise en place avec l'Institut Bergonié d'un DU de coordination des parcours de santé en cancérologie jusqu'en 2018 ;

- Le soutien des formateurs souhaitant réaliser un master (priorité d'un départ en formation master pour un formateur chaque année) ;
- L'implication dans différents travaux universitaires :
  - Cécile Bartholome, directrice est coresponsable de deux UE du master IPA et membre du laboratoire Experice Pau-Paris 8
  - Participation à une réflexion menée en partenariat avec l'université et plus particulièrement l'école du Droit, concernant « l'enseignement clinique en formation » :

UE dans le cadre d'une licence qui va mobiliser des étudiants et des enseignants de différentes disciplines au sein de l'UB et d'autres structures comme l'IFSI Bagatelle.

Discipline impliquées : **Economie** - aspects financiers de la précarité / **Sociologie** – reproduction sociale, égalité des changes, stigmatisation / **Santé biomédicale** – nutrition, carences, TCA d'un point de vue médical / **Santé** / **Psychologie** – TCA d'un point de vue psychologique, effet de groupe (psychosociologie), troubles de l'isolement / **Biologie** – constitution et développement du corps humain, nutriment, effet de la malnutrition sur les capacités cognitives / **Droit** – aides sociales, cumul de statut étudiant salarié, le vol de denrée

Les étudiants réaliseront une Investigation (enquête de terrain, des Recherches documentaires et analyse des données) qu'ils restitueront ensuite à la communauté universitaire (étudiants et professionnels)

L'expérimentation a débutée en janvier 2023 jusqu'en décembre 2023, avec un groupe de 7 étudiants.

L'université donne aux étudiants et formateurs l'accès à la plateforme universitaire e-Noticia et à la bibliothèque universitaire numérique. Il est prévu que chaque année une commission spécialisée du GCS se réunisse pour définir les modalités de fonctionnement entre l'université et les IFSI. Cependant ce GCS n'existe plus depuis 2 ans et des démarches sont actuellement menées par les directrices des IFSI pour relancer son fonctionnement.

La loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, a amené à réviser l'ensemble des formations en France : contenus de formation organisés en référentiels, obtention des diplômes professionnels par quatre voies : la formation initiale (scolaire et universitaire), l'apprentissage, la formation professionnelle et la validation des acquis de l'expérience. L'objectif, renforcé dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2019-2023, est de développer les passerelles d'une formation à l'autre ou d'un métier à l'autre.

L'IFNB, engagé dans le développement de l'apprentissage infirmier et aide-soignant, collabore depuis 2014 avec les Centres de Formation des Adultes de l'ADAPSSA, du GPFHP et de Korian afin de permettre aux étudiants et élèves aide soignants qui le souhaitent de réaliser leur formation en contrat d'apprentissage. Il collabore aussi avec le GEIC Silver pour les élèves en contrat de professionnalisation.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales : les régions sont compétentes pour financer le fonctionnement et l'équipement des Instituts Paramédicaux. Le ministère de la santé reste à l'initiative des programmes et de la délivrance des diplômes.

L'apparition des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education (TICE), la nécessité de développer d'autres approches pédagogiques (simulation, serious games) et des outils communs (podcasts dans une région géographiquement étendue) rend l'équipement des IFSI et IFAS nécessaire dans un contexte économique contraint, ce qui amène les instituts à repenser leurs méthodes de formation dans une optique de mutualisation des moyens. Les schémas de formation

élaborés par les conseils régionaux fixent les priorités de formation pour répondre aux besoins de la population de la Région Aquitaine.

Un des axes stratégiques du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2019-2023, dans lequel s'inscrit l'IFNB, est le développement de la simulation numérique en santé. Une majorité des formateurs a été formée à la simulation (deux formatrices AS ont été formées en 2023) et l'IFNB s'est doté d'un équipement permettant la mise en œuvre de temps de simulation auprès des étudiants IDE et AS (création de 2 salles équipées, achat de 2 mannequins et équipement SimView grâce au soutien financier de la région). Deux formatrices ont participé à l'écriture des scénarios de serious games et tous les formateurs ont été formés à cette pédagogie innovante.

Une 3<sup>ème</sup> salle est en cours d'aménagement au sein de l'IFNB, au deuxième étage avec le soutien financier de la Région : cet espace pourra se transformer soit en mini studio, soit en chambre de SSR, soit en chambre d'EHPAD.

Les locaux de Bergerac sont équipés de deux salles de simulation entièrement équipées.

L'IFNB a fait récemment l'acquisition de deux mannequins type Personne Agée (un pour le site de Talence et un pour le site de Bergerac), permettant de mettre en œuvre, entre autres, des soins de bouche, soins d'escarre, soins de stomies.

### **3. Un avenir en construction**

Si le contexte sanitaire s'est stabilisé, nous faisons face à une autre problématique : une pénurie de soignants, qui si elle impacte fortement le fonctionnement des établissements et plus particulièrement de certains services (problème de fermeture des urgences par exemple) se répercute aussi en formation.

En effet la grande question aujourd'hui est celle de l'attractivité des métiers, plus particulièrement pour la formation aide-soignante. La profession infirmière semble moins touchée car elle reste un des premiers choix Parcoursup, cependant le nombre d'abandon croissant interroge aussi.

Nous nous trouvons donc dans un contexte complexe, d'augmentation du nombre de places en formation, de développement de la formation en distanciel pour certains instituts et en même temps d'une diminution des candidats et d'une augmentation des abandons.

Cependant, grâce un travail important de communication (journée porte ouverte, communication Facebook, Instagram, Aquitec...) et surtout aux relations avec nos partenaires, nous avons poursuivi depuis deux ans le développement de l'apprentissage.

Tous ces éléments nous invitent à penser la pédagogie et l'accompagnement autrement, en intégrant de nouveaux outils pédagogiques permettant, à travers une dimension parfois ludique, d'aborder la complexité de l'exercice de nos métiers aujourd'hui.

La crise sanitaire a accéléré le virage numérique et nous invite à repenser l'approche pédagogique, dans un souci de construire des séquences adaptées et centrées sur les besoins des étudiants. Les suivis pédagogiques, individualisé et collectif, restent notre priorité pour accompagner les étudiants dans leur parcours de formation.

Tous ces évènements et leur impact nous amènent à faire le choix d'orientations prioritaires pour l'année 2023/2024 selon 3 axes :

- Poursuite du développement d'une pédagogie innovante, qui au-delà des outils numériques collaboratifs, invite surtout à renforcer la place de l'étudiant partenaire dans une co-construction des projets pédagogiques
- Inscription de notre institut dans la charte Erasmus + depuis juillet 2023
- Développement des projets culturels au sein de chaque promotion (sortie au musée, théâtre, cinéma, groupe de gestion du stress...) : l'objectif est de permettre une réelle ouverture des étudiants et élèves vers l'extérieur (certains élèves AS n'étaient jamais allés dans un musée)
- Améliorer la qualité de vie des étudiants : nombreux de réfections du bâtiment, participation des étudiants et élèves pour repenser les lieux de convivialité (le salon et la terrasse)

### C. Les missions de L'IFNB

« Les missions des instituts sont les suivantes :

- La formation initiale des professionnels pour lesquels l'institut est autorisé ;
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation ;
- La formation continue des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel. » **(Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation, art 3).**

## 1. Les acteurs de la formation

### a) La directrice

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux :

« Dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1<sup>er</sup> sont constituées une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
- Une section relative à la vie étudiante.

La coordination et l'information entre l'instance et les trois sections sont assurées par le directeur de l'institut de formation. » (Art.2 Titre 1<sup>er</sup> – Gouvernance des instituts de formation).

La directrice est garante du cadre et de la qualité de la formation. Elle fédère l'équipe pédagogique autour d'un projet pédagogique partagé et assure la gestion de l'institut dans ses différentes dimensions (pédagogiques administratives, managériales, budgétaires). Elle identifie les besoins humains et matériels nécessaires à cette activité et y répond en partenariat avec le conseil régional et l'établissement support (MSPB).

Elle accompagne l'équipe pédagogique dans l'analyse des situations pédagogiques et la mise en œuvre des réponses pédagogiques nécessaires, ainsi que l'équipe administrative concernant les outils de

traçabilité, la gestion des concours et rentrées en formation et le suivi des dossiers des étudiants (financement, rémunération, bourses...).

### *b) L'étudiant*

L'étudiant infirmier ou l'élève aide-soignant est un professionnel en devenir. Son histoire personnelle, ses expériences, sa culture, son mode d'éducation, ses valeurs sont autant de ressources dans lesquelles il puisera et à partir desquelles il devra construire son identité professionnelle. Pour cela, il devra être acteur de sa formation et s'inscrire dans une dynamique de changement nécessitant implication, engagement et réflexivité. L'ensemble de ces éléments participent à la construction des compétences professionnelles attendues.

### *c) L'équipe pédagogique*

L'équipe pédagogique est constituée pour l'IFSI de 15 cadres de santé formateurs et pour l'IFAS de 5 infirmières formatrices.

Il y a une coordinatrice pédagogique pour les IFSI de Talence et Bergerac, et une formatrice de l'IFAS coordinatrice pédagogique.

Les formateurs IFSI assurent la construction des projets pédagogiques de l'année et des maquettes des UE et UI, conformément au référentiel de formation et en partenariat avec l'université et les autres IFSI. Les formateurs IFAS construisent le projet pédagogique pour l'année, garant d'une adaptation de la formation aux besoins spécifiques des élèves, selon les parcours partiels ou complets.

Les formateurs réalisent des enseignements théoriques et pratiques relatifs aux sciences infirmières, le suivi pédagogique des étudiants, la conception et la correction des évaluations. Ils participent aussi aux épreuves de sélection en vue de l'entrée en IFSI, pour les étudiants issus de la Formation Professionnelle Continue ou ayant plus de 3 ans d'expérience professionnelle en tant qu'AS ou AP, ou en IFAS pour les parcours passerelles. Ils planifient et coordonnent les interventions d'autres formateurs plus occasionnels qui peuvent être :

- des cadres de santé formateurs ;
- des universitaires ou personnes habilitées par l'université pour les Unités d'Enseignement (UE);
- des professionnels médico-sociaux (Médecins, infirmiers, cadres, aides-soignants, psychologues, assistantes sociales, kinésithérapeutes...), des représentants d'association, des patients... Reconnus pour leur expertise, ils dispensent des cours spécifiques auprès des étudiants.

Chaque équipe pédagogique organise un parcours de stage pour l'étudiant ou l'élève selon la progression attendue et travaille en collaboration avec les professionnels du terrain pour la formation clinique en stage.

Ils entretiennent des relations de travail entre IFSI et IFAS (participation au CEFIEC et GERACFAS) et sont en relation avec les autres branches de la fondation Bagatelle.

#### *d) La documentaliste*

Le documentaliste gère le CDI et accompagne les étudiants en soins infirmiers (E.S.I), les formateurs et les élèves aides-soignants dans leurs recherches documentaires. Il participe à certains enseignements (méthodologie bibliographie, informatique, recherche).

Il est référent informatique et est aussi responsable du site internet et se forme régulièrement aux nouvelles technologies (Zotero, Pub Med, WordPress...).

Le logiciel de gestion documentaire PMB est en cours d'installation : finalisation début 2024

#### *e) L'équipe administrative*

Elle est composée d'une assistante de direction, de deux secrétaires de direction sur le site de Talence et d'une secrétaire de direction sur le site de Bergerac à temps partiel. Elle assume la gestion administrative des concours, des dossiers administratifs et financiers des étudiants (financements par l'OPCO ? Transition Pro, Pôle Emploi mais aussi la gestion des bourses et des indemnités de stage). Cette équipe a des relations fonctionnelles et administratives avec la direction, les cadres de santé formateurs, les étudiants, les services techniques, ainsi que les tutelles.

Elles sont garantes du suivi administratif et source de proposition pour la création d'outils de suivi. L'objectif est de partager et d'harmoniser les outils dans une collaboration entre l'équipe administrative et pédagogique.

#### *f) Les professionnels du terrain*

Les professionnels concernés sont des cadres de santé, des tuteurs et professionnels de proximité qui accompagnent et guident les étudiants dans leur apprentissage clinique : transfert de connaissances dans la pratique professionnelle, proposition de situations et activités apprenantes, développement du savoir-faire, évaluation des 10 compétences infirmières et des 8 compétences AS lors des stages.

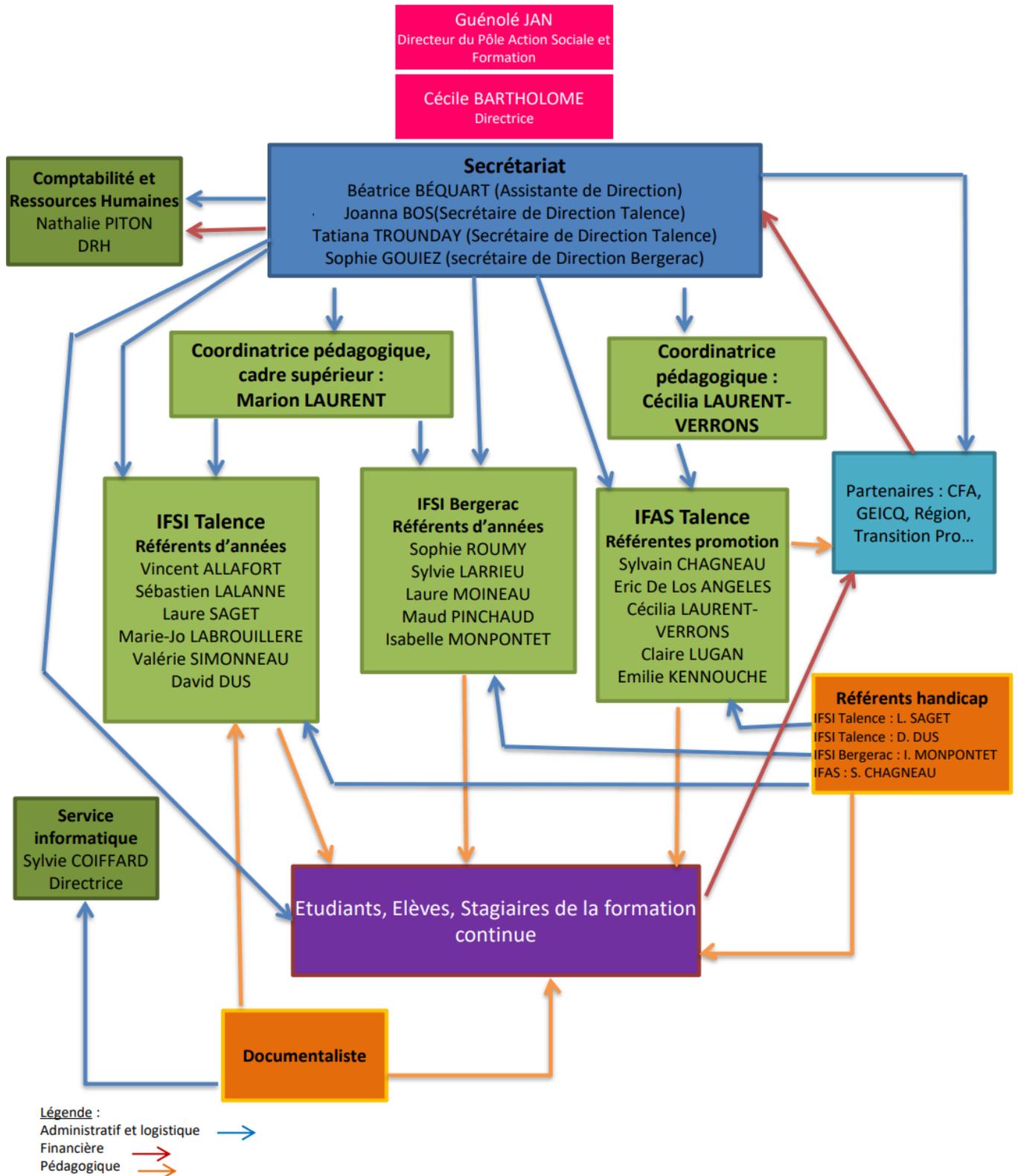
#### *g) Les ressources*

L'IFNB dispose :

- de 8 salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou d'écrans numériques interactifs
- de 8 salles pour les travaux dirigés dont 3 salles de simulation
- de 3 salles de travaux pratiques
- 3 salles de simulation
- d'une salle informatique équipée de 8 ordinateurs fixes, à la disposition des étudiants
- d'un centre de documentation
- de la connexion wifi couvrant la totalité du bâtiment (un changement des bornes WIFI est prévu pour 2020, avec le soutien de la région, afin d'améliorer le débit et la gestion des connexions réalisées par les étudiants)

## 2. Organigramme

### ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE L'INSTITUT DE FORMATION BAGATELLE FORMATION 2023-2024



## II. Conception de la formation et choix pédagogique

---

### A. La finalité de la formation infirmière

La formation vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé de la population. Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant. Il est amené à devenir « un praticien autonome, responsable et réflexif »<sup>1</sup> capable d'analyser la complexité des situations, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

Il s'agit de former des infirmiers :

- Cliniciens, préparés aux évolutions professionnelles (démarche qualité, l'universitarisation, complexité des situations)
- Capables de participer à l'évolution des sciences infirmières et de poursuivre un parcours universitaire
- S'inscrivant dans une approche humaniste et relationnelle faisant appel à des valeurs telles que le respect, l'engagement, la compassion, la préservation de la dignité humaine, la prise en compte de la singularité de la personne soignée.
- Interagissant avec la personne soignée et son entourage en prenant en considération ses priorités, ses préoccupations et son vécu.
- Engagés, développant leur sens critique et assumant leurs responsabilités sachant questionner d'un point de vue éthique leurs pratiques.

### B. La finalité de la formation aide-soignante

Les besoins sont croissants, liés notamment au vieillissement de la population.

Le programme de la formation aide-soignante a été modifié en juin 2021 passant de 10 mois à 12 mois de formation. La formation comprend 10 modules, 5 blocs de compétences et 11 compétences professionnelles à acquérir.

Notre objectif a été depuis 2021, de développer les parcours partiels et l'apprentissage, afin de pouvoir répondre aux besoins croissant de professionnels formés et reconnus. Dans ce contexte, l'IFAS de Bagatelle a ouvert une deuxième rentrée en septembre, en privilégiant les parcours complets en apprentissage ou en contrats pros, sur des parcours 18 mois puis depuis septembre 2023 16 mois.

---

<sup>1</sup> Référentiel de formation, Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014

### C. Les valeurs de l'équipe pédagogique de l'IFNB

Les valeurs de l'équipe pédagogique sont :

- l'humanisme reconnaissant l'autre dans sa singularité et dans sa globalité, plaçant l'homme au cœur de ses préoccupations, conscient de sa vulnérabilité et de sa richesse ;
- le respect de cet autre et de sa dignité : le respect étant « *une valeur qui permet à l'homme de pouvoir reconnaître, accepter, apprécier et mettre en valeur les qualités d'autrui et de ses droits.* »<sup>2</sup> ;
- l'engagement dans l'action et la rencontre : « *l'engagement peut être entendu au sens d'acte de décision selon qu'il désigne un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive...* »<sup>3</sup> ;
- l'autonomie : « *l'autonomie, c'est construire un projet d'action et gérer la réalisation de ce projet au sein d'une structure qui définit les contraintes globales et apporte une aide lorsqu'elle est nécessaire. Etre autonome, c'est savoir se fixer des objectifs que l'on peut atteindre et gérer son temps et ses activités en fonction de ces objectifs au sein d'un ensemble plus grand qui détermine ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.* »<sup>4</sup> ;
- le sens critique en tant que posture réflexive et regard distancié participant à la construction de leur posture professionnelle ;
- la responsabilité : obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de quelque chose.

Ces valeurs participent à une conception de l'étudiant, du formateur et de la formation. Elles sont le fondement de la philosophie et des principes pédagogiques.

### D. La philosophie de la formation

Le programme de 2009, dans une alternance intégrative (Lerbet, 1981 ; Bougès, 2011), définit une pédagogie fondée sur une approche par compétences, et intègre la notion de réflexivité. Il participe à former des professionnels polycompétents c'est-à-dire des praticiens autonomes, responsables et réflexifs<sup>5</sup>. Le référentiel de formation met en avant l'importance de l'apprentissage par situations, en référence à la boucle expérientielle de Le Boterf (2010), mettant en œuvre une pédagogie centrée sur l'étudiant. L'alternance implique réellement l'étudiant en liant l'action et la réflexion sur le sens de son agir. Sa dynamique est fondée sur la réflexion et l'enrichissement des connaissances. Une participation constante de l'étudiant est attendue afin de développer ses savoirs professionnels, d'intégrer des pratiques et des valeurs soignantes et de construire les compétences attendues dans son processus de professionnalisation.

Le référentiel de juin 2021 de la formation aide-soignante est construit selon le même schéma, dans une approche par blocs de compétences et modules.

---

<sup>2</sup> Lesdefinitions.fr/respect

<sup>3</sup> Encyclopedia universalis

<sup>4</sup> H.Portine, « L'autonomie de l'apprenant en question » <https://journals.openedition.org/alsic/1466?file=1>

<sup>5</sup> Référentiel de formation, annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier, finalités de la formation : "L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul ou en équipe pluriprofessionnelle."

## E. Les principes pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont orientées vers l'acquisition de savoirs par l'étudiant et la construction de compétences professionnelles. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée et s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les étudiants. L'objectif à terme pour l'étudiant sera de savoir transférer les apprentissages dans des contextes nouveaux, en toute autonomie.<sup>6</sup>

### ✓ **Alternance intégrative :**

Pour être intégrative, les temps théoriques et cliniques doivent s'articuler et s'enrichir. Dans une formation en alternance intégrative, « l'alternant articule les différences entre les deux lieux de formation pour favoriser une démarche intégrative » (Bougès, 2011, p.65). Ainsi l'étudiant fait lien entre les apprentissages à l'IFSI et ceux en stage, avec l'aide des formateurs et des professionnels à travers les outils en formation, permettant un dialogue partagé à partir de ses expériences.

« [...] La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « **comprendre** » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations
- « **agir** » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action
- « **transférer** » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.<sup>7</sup>

### ✓ **Réflexivité :**

La démarche réflexive est une exigence de la formation, permettant aux étudiants d'interroger ses expériences à travers les savoirs mobilisées et les actions réalisées. « La réflexivité implique et présuppose à la fois une attitude d'ouverture, d'éveil et même de curiosité pour mettre en question l'évidence de ses propres situations et expériences. » (Guillaumin, 2009, p.93)

Cette posture consiste à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, notamment les analyses réflexives en stage, pour accompagner l'étudiant dans sa perception des moyens qu'il a mobilisé pour en dégager les principes transposables.

### ✓ **Compétence :**

Pour Le Boterf (2001) « les compétences sont les résultantes de trois facteurs :

- le savoir agir qui « suppose de savoir combiner et mobiliser des ressources pertinentes »,
- le vouloir agir qui se réfère à la motivation de l'individu et au contexte plus ou moins incitatif,
- le pouvoir agir qui « renvoie à l'existence d'un contexte, d'une organisation de travail, de choix de management, de conditions sociales qui rendent possibles et légitimes la prise de responsabilité et la prise de risques de l'individu ».

Pour Zarifian (2004), « la compétence comprend trois dimensions :

1. une attitude de prise d'initiative et de responsabilité face aux situations dont l'individu ou le groupe a la charge et auxquels ils se confrontent, en visant la réussite de leur action.
2. des savoirs d'action qui expriment l'intelligence pratique de ces situations et s'appuient sur la mobilisation de l'expérience et de connaissances acquises en formation,
3. l'existence, le développement, la consolidation et la mobilisation de réseaux d'acteurs qui contribuent directement à la prise en charge des situations ou apportent un soutien ».

### ✓ **Pédagogie différenciée :**

---

<sup>6</sup> Pour MEIRIEU (1996) le transfert est « le mécanisme qui permet à un sujet d'utiliser dans un autre contexte des connaissances acquises antérieurement ».

<sup>7</sup> Arrêté du 31 juillet 2009 relatif

La pédagogie différenciée « désigne un effort de diversification méthodologique susceptible de répondre à la diversité des élèves ». Legrand (1984)

La pédagogie par petits groupes continue d'être une orientation privilégiée par l'équipe pédagogique, pour favoriser le partage d'expériences et des réflexions, dans une approche socioconstructiviste.

L'équipe pédagogique met en place des méthodes diversifiées dans le souci d'une adaptation au public concerné, notamment par sa propre diversification dans les approches pédagogiques à travers des formations et/ou participation à des colloques et conférences. Les formateurs interviennent auprès d'un public de professionnels, via une participation à différentes actions de formation continue proposées par « Bagatelle formation » au sein de l'IFNB.

Les orientations pédagogiques visent l'autonomisation et la responsabilisation de l'étudiant en formation dans l'élaboration de son projet professionnel par :

- le questionnement et l'analyse des pratiques
- la construction des éléments de compétences
- la construction de son identité professionnelle, en prenant en compte ses expériences culturelles, sociales et professionnelles

#### **F. La posture du formateur**

Le formateur a une posture d'**accompagnateur** de l'étudiant dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle. Cela implique une capacité à créer un environnement propice à la réflexion, à la réflexivité par la création d'un espace d'autonomie dans un cadre défini et sécurisant. Il incitera l'étudiant à développer un esprit critique, constructeur par le développement de l'analyse et du questionnement des pratiques, afin de pouvoir développer son positionnement professionnel.

Le formateur tient compte de la singularité de l'étudiant dans cet accompagnement, attentif au parcours de l'étudiant tant en stage qu'à l'institut. Pour cela il favorise l'établissement d'une relation pédagogique respectueuse et attentive, à travers des temps de rencontre chaque semestre et plus si nécessaire, s'engageant à accompagner l'étudiant dans le développement de ses potentialités.

#### **G. La posture attendue de l'étudiant et de l'élève**

Ces orientations pédagogiques pour être performantes, nécessitent de la part de l'étudiant/élève un engagement constant et régulier. Il est demandé à l'étudiant/élève de développer solidarité et entraide et de s'inscrire dans une dynamique de travail individuel et collectif par :

- l'engagement dans une démarche réflexive (exigence de la formation qui permet à l'étudiant de comprendre le lien entre savoirs et actions).
- le partage des expériences, les échanges d'idées et le questionnement.
- la participation lors de temps d'échanges collectifs
- la mise en place d'un tutorat étudiants, notamment la première année
- l'utilisation des outils mis à sa disposition pour construire son parcours professionnalisant

Être acteur de sa formation c'est aussi favoriser l'amélioration du dispositif de formation par son évaluation et l'expression de son avis sur le projet pédagogique et la vie à l'IFNB. L'étudiant/élève peut être force de proposition auprès de l'équipe pédagogique lors de différents temps institutionnels favorisant la démocratie étudiante programmés à l'initiative des formateurs ou des étudiants/élèves :

- Temps d'échanges en promotion avec les formateurs, la coordinatrice pédagogique et la directrice (au moins 2 fois par an) ;
- Temps de bilan des UE et des modules (1 fois par semestre) ;
- Temps de bilan d'année en fin d'année scolaire ;
- Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut

- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et conseil technique ;
- Section relative à la vie étudiante (2 fois par an).

#### A. Formation théorique spécifique

##### ✓ A l'IFSI

La formation théorique comprend 59 Unités d'Enseignement (UE) permettant l'attribution de 180 ECTS<sup>8</sup>.

Les différentes UE participent de la construction des compétences et appartiennent à 6 domaines :

- UE1 Sciences humaines, sociales et droit
- UE2 Sciences biologiques et médicales
- UE3 Sciences et techniques infirmières fondements et méthodes
- UE4 Sciences et techniques infirmières intervention
- UE5 Unités d'intégration
- UE6 Anglais et Méthodes de travail

L'IFSI a fait aussi le choix de mettre l'accent sur certains thèmes déclinés tout au long de la formation en référence aux grands plans de santé publique tels que : la personne âgée, la gestion des risques, l'observation et le raisonnement clinique, la formation clinique en plaies et cicatrisation, la prise en compte des personnes en situations de handicap...

##### ✓ A l'IFAS

L'ensemble de la formation vise à ce que chacun acquiert des connaissances (des savoirs), des postures professionnelles (savoirs être) et des expériences (savoirs-faire) à travers les 11 compétences attendues pour l'exercice de la profession aide-soignant selon l'arrêté du 10 juin 2021, Annexe 1 et 2.

Le référentiel est construit autour de 5 blocs d'activités et de 10 modules.

Le domaine d'activités 1 (DA1): Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Le domaine d'activités 2 (DA2): Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Le domaine d'activités 3 (DA3): Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Le domaine d'activités 4 (DA4): Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Le domaine d'activités 5 (DA5): Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

#### LES MODULES :

Module 1. – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 2. Repérage et prévention des situations à risque

Module 3. – Evaluation de l'état clinique d'une personne

Module 4. – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5. – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

---

<sup>8</sup> Europeen Credits Transfert System



## Site de Bergerac :

L'équipe de Bergerac ayant doublé en septembre 2022, une forme de transversalité a été proposée. En effet, un binôme de formateur est responsable de la programmation de l'année, du suivi pédagogique et des unités d'enseignement dites « constitutives ». L'objectif étant de permettre le développement professionnel des étudiants en lien avec le développement personnel en formation. Pour favoriser l'échange de pratique et le partage des idées pédagogiques, les unités d'enseignement dites « contributives » sont réparties sur l'équipe complète.

Ce projet de transversalité a fait l'objet de nombreuses réunions de travail pour que chacun trouve un équilibre dans son travail. Il sera poursuivi en 2023/2024.

### ➤ **Le formateur référent de promotion :**

Deux formateurs par promotion assurent le suivi des promotions de la 1<sup>ère</sup> année à la 3<sup>ème</sup> année.

#### Rôle du référent de promotion :

- assure la programmation des cours des UE et coordonne la programmation des cours de plusieurs UE au même moment ;
- organise les évaluations ;
- coordonne la finalisation des dossiers pédagogiques des étudiants de la promotion (Gestion administrative en vue du jury DE).

Le référent de promotion assure aussi la fonction de référent d'UE mais en étant déchargé d'une part de temps d'enseignement pour pouvoir assurer sa fonction de coordination.

### ➤ **Le formateur référent d'UE (Unité d'Enseignement)**

L'équipe pédagogique assure la mise en œuvre des maquettes en identifiant 2 formateurs référents par maquettes. Chaque formateur a la charge de différentes UE sur les 3 années. L'ensemble des formateurs inscrits sur l'UE, référent ou non, participent à la réalisation des CM, TD, TPG et à l'évaluation.

#### Rôle du référent d'UE :

- Coordination de l'UE : planification des réunions pour permettre aux formateurs de construire la maquette (objectifs pédagogiques ; intentions pédagogiques ; méthodes pédagogiques ; évaluations) ;
- Contacte et planifie les intervenants en prévoyant les salles ;
- Vérifie la planification de l'intégralité de la maquette ;
- Élabore la maquette d'UE en tenant compte des projets pédagogiques transversaux de l'institut (personnes âgées, santé publique, clinique, gestion des risques) et des préconisations des référents universitaires ;
- Met en œuvre des enseignements de la maquette ;
- Coordonne la mise en œuvre des évaluations et s'assure de l'affichage des convocations pour les étudiants.

### ➤ **Le formateur référent de suivi pédagogique**

Quatre à cinq formateurs à l'IFSI assurent le suivi pédagogique des étudiants d'une promotion pour une année. Parmi eux il y a les 2 référents de cette promotion.

Chaque formateur référent de suivi pédagogique à temps plein accompagne un groupe de 20 à 23 étudiants infirmiers.

Ces formateurs assurent, selon la formation, les entretiens individuels en cours d'année (planifiés ou non planifiés), les entretiens pré-CAC ou de fin de modules, participent aux CAC, gèrent le dossier scolaire, analysent le parcours de stage et préconisent le type de stage à réaliser au regard de l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences, animent les temps de préparation au stage et d'exploitation de stage. Ils évaluent la progression de l'étudiant dans ses acquisitions tant à l'institut qu'en stage et propose la validation du stage.

✓ **A l'IFAS**

➤ **La coordinatrice pédagogique :**

Une coordinatrice pédagogique, formatrice au sein de l'équipe AS, a été nommée en mai 2023. Le contexte de développement des quotas, avec la mise en place d'une double rentrée annuelle ainsi que la mise en place d'un projet innovant de formation en apprentissage en parcours complet nécessitent l'accompagnement de l'équipe et une aide pour la direction dans cette gestion.

A ce développement s'ajoute une Ingénierie complexifiée dans le référentiel 2021, notamment avec le développement des cursus de formation singuliers (parcours complet, partiel, passerelle, apprentissage sur des durées variables 12 mois, 18 mois et 16 mois).

➤ **Le formateur référent de modules**

Afin de favoriser la gestion des différentes promotions (3 promotions sur deux rentrées), il a été décidé de mettre en place des référents de modules.

| Module                  | Responsables                               |
|-------------------------|--|
| AFGSU II                | Cécilia Laurent-Verrons / Emilie Kennouche |
| API                     | Claire Lugan / Cécilia Laurent-Verrons     |
| M1                      | Sylvain Chagneau / Cécilia Laurent-Verrons |
| M2                      | Emilie Kennouche / Claire Lugan            |
| M3                      | Sylvain Chagneau / Eric De Los Angeles     |
| M4                      | Sylvain Chagneau / Emilie Kennouche        |
| M5                      | Sylvain Chagneau / Eric De Los Angeles     |
| M6                      | Sylvain Chagneau / Claire Lugan            |
| M7                      | Cécilia Laurent-Verrons / Claire Lugan     |
| M8                      | Eric De Los Angeles / Emilie Kennouche     |
| M9                      | Eric De Los Angeles / Emilie Kennouche     |
| M10                     | Cécilia Laurent-Verrons / Sylvain Chagneau |
| Coordination des stages | C. LUGAN et C. LAURENT-VERRONS             |

Rôle du référent de module :

- Élabore la maquette du module en tenant compte des projets pédagogiques transversaux de l'institut ;
- Met en œuvre des enseignements de la maquette ;
- Réalise l'évaluation du module et la soumet à l'équipe pédagogique et à la directrice
- Évalue et fait progresser la maquette en fonction des bilans des promotions

### ➤ **Le formateur référent de suivi pédagogique**

Chaque formateur référent de suivi pédagogique à temps plein accompagne un groupe de 15 à 20 élèves AS, répartis dans les 3 promotions, en parcours complets et partiels

Ces formateurs assurent les entretiens individuels de début de formation, à mi-parcours et de fin de formation, des entretiens complémentaires à la demande de l'élève ou du formateur, gèrent le dossier scolaire, analysent le parcours de stage et préconisent le type de stage à réaliser au regard de l'évolution de l'élève dans l'acquisition de ses compétences, animent les temps de préparation au stage et d'exploitation de stage. Ils évaluent la progression de l'élève dans ses acquisitions tant à l'institut qu'en stage et propose la validation du stage en Commission de Validation des Résultats.

### **C. Le formateur référent apprentissage**

2 formateurs IFSI sont référents apprentis, assurant les liens de collaboration et le suivi des apprentis auprès de nos CFA partenaires (ADAPSSA et GHFHP).

A l'IFAS, compte tenu du nombre d'apprentis et des différentes promotions (janvier, septembre et parcours 16 mois), tous les formateurs participent au suivi des apprentis avec les CFA partenaires (ADAPSSA, GHFHP et Korian).

### **D. Les méthodes pédagogiques à l'IFSI et à l'IFAS**

Elles sont diversifiées :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Jeux de rôles
- Exploitation de documents écrits et audiovisuels
- Exposés
- Travaux en petits groupes d'intégration des connaissances, de recherche, de réflexion, d'analyse.
- Temps personnel dont recherches complémentaires
- Ateliers de simulation en santé
- Serious games

Le découpage de la promotion en groupes est instauré dès la 1<sup>ère</sup> année, ceci afin de pouvoir alterner les séquences pédagogiques et favoriser une approche centrée sur l'étudiant/élève et les interactions de groupe. Chaque promotion compte 4 à 5 groupes de 18 à 23 étudiants en IFSI et de 2 groupes de 14 à 20 élèves en IFAS ; ces groupes peuvent être divisés en deux selon les types de travaux proposés.

Les travaux dirigés correspondent à des temps de formation :

- qui sollicitent la participation active de l'étudiant/élève tel que : exploitation de document, démarche de soins, exploitation de stage, analyse de situations, exposés...
- qui ne sont pas « reproductibles », faisant appel à la réflexion et à la mise en expérience de l'étudiant/élève.

Des temps de travail personnel guidés et répartis en fonction des impératifs du programme sont régulièrement proposés pour l'intégration de connaissances.

Les supports d'interventions peuvent être mis à disposition des étudiants et des élèves, selon le choix des intervenants soit sur e-noticia, soit directement au groupe. Cette possibilité sera précisée par les formateurs et intervenants.

### **E. Le suivi pédagogique**

Il s'agit d'un accompagnement individuel et collectif au cours de la formation par un même formateur tout au long d'une année.

Sous forme collective il comprend :

- la préparation et l'exploitation de stage en ½ groupe de suivi pédagogique
- des groupes d'analyses de pratiques
- des temps d'échanges en promotion : temps d'information, de régulation, de négociation et parfois de décision entre l'équipe des formateurs et la promotion. Un certain nombre de temps d'échanges sont systématiquement prévus. D'autres peuvent être rajoutés à la demande des formateurs ou des étudiants/élèves si le besoin s'en fait sentir
- les bilans des UE, des modules et de l'année

La présence à ces temps collectifs est obligatoire comme condition de fonctionnement harmonieux des rapports pédagogiques.

Sous forme individuelle, il s'agit d'entretiens en rapport avec le processus de formation :

- entretiens formalisés : un entretien après chaque stage + un entretien de fin d'année
- entretiens sur demande de l'étudiant/élève et/ou du formateur et /ou de la directrice.

Les formateurs référents de suivi pédagogique se réunissent régulièrement pour faire le point sur la situation de chaque étudiant/élève et croiser leurs différents regards pour une analyse la plus fine et objective possible du cheminement des étudiants/élèves.

## IV. Dispositif de formation clinique

---

### A. La gestion des stages

Deux formatrices de l'IFSI et deux formatrices de l'IFAS sont plus particulièrement responsables de la gestion et de la coordination des stages. Elles assurent les demandes de stages et participent à la mise en stage des étudiant/élèves avec les formateurs référents de suivi pédagogique. Ce travail permet de consolider nos partenariats avec l'ensemble des établissements et structures de soins, et d'ouvrir de nouvelles places de stage dans le souci d'offrir des propositions variées et adaptées aux étudiants et élèves.

Les stages sont répartis le plus souvent dans Bordeaux métropole, mais aussi hors de Bordeaux métropole (exemple : CH Blaye, Arcachon, Lesparre, Bergerac).

Les stages proposés, en fonction des places accordées par ces partenaires, des disciplines à honorer, des réalités d'encadrement et de la progression de l's/élève, représentent le temps fort de la formation dans la mesure où ils rendent possible la mise en situation de l'étudiant/élève. Lieu de développement de la compétence professionnelle, ils sont une source d'acquisition de connaissances indispensables à l'accompagnement et aux soins aux personnes.

L'IFNB entretient des relations avec les stages sous différentes formes : réunions d'information et de travail concernant l'encadrement, identification des ressources particulières selon les stages ; rencontres sur le terrain ; réunions concernant la planification des stages mais aussi recherches d'informations actualisées, de cas cliniques sur les lieux de stages par les formateurs, intervention d'infirmiers et/ou de cadres de santé du terrain dans la formation théorique.

### B. Les parcours de stage et modalités de mise en stage

L'affectation en stage est assurée par les formatrices gestionnaires des stages en collaboration avec l'équipe pédagogique après consultation des choix individuels motivés par écrit des étudiants et élèves, afin de permettre un parcours individualisé dans leur formation clinique.

Les critères d'affectations en stage respectent les conditions de stage précisées dans le programme de formation : notamment quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de « familles de situations, c'est à-dire des lieux où l'étudiant/élève rencontre des spécificités dans la prise en soins : Soins de courte durée, santé mentale et psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et réadaptation, Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

Le parcours de stage des élèves AS comporte 4 périodes de stage dans le cadre d'un parcours complet. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès des personnes âgées.

Les élèves doivent réaliser 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines, en fin de formation.

Le parcours de stage des étudiants/élèves tient compte :

- des besoins en formation de l'étudiant ou de l'élève
- du niveau d'acquisition des compétences
- de l'intérêt d'une découverte des différents types de milieux professionnels (secteur hospitalier et extra hospitalier, public, privé, spécialisé). Ainsi un stage en soins à domicile est privilégié dans la formation.

### **C. Préparation et exploitation des stages**

Un temps de préparation de stage est organisé avant chaque stage en groupes de suivi pédagogique. Le formateur référent de suivi pédagogique anime ce temps où les étudiants et élèves :

- sont informés des particularités du stage où ils vont, des objectifs institutionnels, des travaux à réaliser pendant le stage en lien avec la formation
- sont accompagnés dans l'élaboration de leurs objectifs de stage au regard de leur parcours antérieur
- peuvent exprimer leurs questions.

Au retour de stage, un temps d'exploitation de stage sera réalisé en ½ groupe de suivi pédagogique afin de permettre l'expression des expériences vécues lors de ce stage et d'en faire l'analyse, de partager ses connaissances et expériences et de s'enrichir par les échanges.

Ce temps d'exploitation de stage est un espace primordial favorisant la construction de l'identité professionnelle via la réflexion professionnelle qui émane des échanges entre pairs sur leur pratique ou la pratique observée en stage.

### **D. Pendant le stage : Le rôle du formateur référent de stage**

Chaque formateur est référent de plusieurs lieux de stage. Durant le stage des visites seront assurées soit par le formateur référent du stage, soit par le formateur référent de suivi pédagogique, soit un des formateurs de l'équipe pédagogique.

**Le formateur référent de stage est l'interface** des professionnels (maître de stage, tuteur, encadrants de proximité) de chacun des services dont il est référent afin de :

- informer et répondre aux interrogations des professionnels concernant le référentiel de formation, le portfolio, les outils d'évaluation de stages dans l'acquisition des compétences (feuille d'acquisition de compétences et bilan de stage)...
- aider les équipes à repérer les situations apprenantes au sein du service - connaître les outils présents sur les lieux de stage pour accompagner l'étudiant/élève (livret d'accueil ; charte d'encadrement, tableau de bord, analyses de situation...)
- gérer les situations posant problèmes (dans ce cas, le référent de stage analyse la situation avec le maître de stage d'une part et le formateur référent de suivi pédagogique d'autre part pour déterminer les actions à mettre en place). En cas d'évènement grave, il alerte le directeur de l'institut dans la journée de la situation et propose des suites à donner à partir d'une analyse écrite de la situation.

Le formateur référent de stage assure la mise à jour de la base de données en transmettant par écrit aux secrétaires tous changements de coordonnées relatifs aux stages et en partageant les différents documents en sa possession émanant des terrains de stage : charte d'encadrement, livrets d'accueil pour leur mise à jour et mise à disposition des étudiants/élèves ;

**Le formateur rencontre le maître de stage pour :**

- favoriser la coordination avec le service d'accueil ;
- accompagner le suivi de l'élaboration du livret d'accueil, mis à la disposition des étudiants/élèves à l'IFNB ;
- échanger sur tout élément qui permet de renforcer les liens IFNB/stage et d'améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants/élèves.
- participer, si besoin, au bilan mi stage lorsque le maître de stage ou le tuteur le demandent (cas d'étudiants/élèves en difficultés)

### **Le formateur rencontre le tuteur pour :**

- échanger sur l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de stage ;
- réguler les difficultés éventuelles rencontrées dans l'accompagnement de l'étudiant/élève (portfolio, acquisition des compétences, des activités...) ;
- partager sur le parcours que peut suivre l'étudiant/élève durant son stage, en faisant les liens avec les différents lieux d'apprentissage : construction du parcours de stage au regard du parcours – patient ;
- aider à l'identification des situations de soins prévalentes qui permettront à l'étudiant/élève de développer les compétences professionnelles.

### **Le formateur responsable de la visite de stage :**

- favorise la présence du tuteur de l'étudiant/élève ou d'un encadrant de proximité lors de la rencontre ;
- guide l'étudiant/élève pour qu'il puisse faire évoluer ses objectifs, formalisés dans le portfolio, en tenant compte des ressources de l'unité et de sa progression ;
- accompagne l'analyse de pratiques rencontrées par l'étudiant/élève. Cette analyse de pratique participe à la professionnalisation de l'étudiant/élève et à la construction de ses compétences.

Le compte rendu de la rencontre avec les étudiants/élèves est reporté sur le dossier de suivi pédagogique et transmis au formateur référent de suivi pédagogique.

Il est demandé aux étudiants infirmiers de réaliser une analyse réflexive de leur pratique pour chercher à comprendre ses actions au regard de la complexité d'une situation, afin de pouvoir transférer cet apprentissage à d'autres situations. Cette analyse réflexive est transmise au formateur référent de suivi pédagogique avant la fin du stage.

Concernant les temps de retour de stage, la méthode GEASE est utilisée auprès des étudiants et élèves : elle permet une analyse des pratiques partagée et accompagne les participants dans la construction de leur posture professionnelle.

## **E. Formation clinique à l'IFSI**

### **1. Les ateliers de travaux pratiques**

Un certain nombre d'ateliers de pratiques sera organisé selon la formation suivie :

- La toilette, la réfection du lit, les soins de bouche, la mobilisation du patient, la surveillance de la pression artérielle et de la fréquence cardiaque ;
- La préparation des injections, la pose de perfusion intra veineuse ;
- La pose de sonde naso-gastrique, les pansements, la pose de sondes vésicale, la transfusion sanguine
- Les soins de trachéotomie et aspiration endo-trachéale, les CIP, la pose de sonde naso-gastrique et le sondage vésical.

Ces ateliers sont complétés par des temps de simulation tout au long de la formation.

### **2. La simulation en santé**

Selon l'HAS, la **simulation en santé** est une **méthode pédagogique active** qui s'adresse à **tous les professionnels de santé**. Elle correspond « à l'utilisation d'un matériel (mannequin, simulateur procédural, etc.), de la réalité virtuelle ou d'un patient dit « standardisé » pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels. »<sup>1</sup>

Avec le soutien financier de l'ARS Aquitaine et du conseil régional d'Aquitaine, nous avons équipé deux salles spécifiques dans les locaux de l'IFSI, comprenant des mannequins simulateurs et de matériel vidéo. Cet équipement permet de reproduire des situations de soins complexes, mettant en jeu des compétences relationnelles, techniques et réflexives le plus proches de la réalité. Ces séances, en très petits groupes sont encadrées et débriefées par les formateurs.

L'objectif principal est d'améliorer la qualité de la formation et donc la sécurité des soins et de proposer aux apprenants une méthode innovante et qui corresponde à leurs capacités d'apprentissages.

Tous les formateurs ont été formés et peuvent piloter la mise en œuvre de la formation par la simulation pour toutes les filières de formation, sachant qu'une formatrice a obtenu en 2019 son DU en simulation.

#### Déroulement d'une séance de simulation

- **Lieux** : IFSI (salle Connecticut et Welcome ou Texas et Oregon)
- **Pré-briefing** : c'est l'introduction de la séance. Phase importante qui consiste à expliquer ce qu'est la simulation, présenter l'environnement sécurisant (cadre, charte de confidentialité de groupe), préparer à la participation active des étudiants, présenter le déroulement de la séance.
- **Présentation de l'environnement à l'ensemble du groupe** : matériel, locaux, salle, camera, régie...
- **Présentation du scénario** : Rôle des acteurs et observateurs (choix sur volontariat). Les observateurs doivent rester dans une salle de visualisation et être en tenue hospitalière (cheveux attachés, pas de bagues, chaussures, tunique, pantalon). Situation qui se rapproche le + de la réalité.
- **Retour sur l'environnement** : pour les acteurs retourner voir la salle, une fois le scénario et leur rôle connu.
- **Déroulement du scénario** : séquence courte de 5 mn maxi.
- **Débriefing** : vise la réflexivité. On décortique ce qui s'est passé par des échanges entre les participants. Le formateur est un facilitateur de l'expression, il parle peu. Se fait dans une autre salle que celle de la simulation. Disposition en cercle.  
  
Il peut y avoir des collègues formateurs qui viennent observer le débriefing et qui sont neutres
- **Synthèse de la formation** : clôt le débriefing, faire le lien avec la suite envisagée, rappels sur la confidentialité.

## Présentation de la Charte simulation IFSI Aquitaine

### Recommandation concernant la charte éthique

- **Formateurs formés et en binôme (1 animateur et 1 régisseur)**
- **Participation volontaire des étudiants pour être acteur**
- **Confidentialité**
- **Droit à l'image**
- **Non conservation des images**
- **La simulation est une méthode pédagogique participant à une posture réflexive (cf. débriefing)**
- **Environnement sécurisé :**
  - **Ensemble de la démarche de la simulation testée en amont par les formateurs**
  - **Bienveillance du formateur et des pairs**
  - **Pas de modification du scénario initial pendant la séance**
  - **La simulation n'est pas un outil d'évaluation des performances, ni un outil de contrôle de connaissances.**
- **Groupe d'étudiants pérenne au minimum pour un an**

### Recommandations concernant la charte de fonctionnement

- **Groupes de 12 étudiants maximum**
- **Durée de la séance 2h maximum**
- **Tenue professionnelle exigée pour étudiants et formateurs**
- **Absence d'élément parasite (cf. règlement intérieur applicable à tous les protagonistes de la séance)**
- **Respect du déroulement de l'ensemble des étapes de la séance de simulation**
- **Séance animée pour toute sa durée par le même formateur**
- **La préparation et le rangement de salle et du matériel sont sous la responsabilité des formateurs de séance.**
- **Maintenir une fois par an une rencontre inter-IFSI pour échanger sur les pratiques (mi-mars de chaque année)**
- **Bilan Simulation en Santé. Année 2018.2019. IFSI Bagatelle.**

### **5.3 Le service sanitaire des étudiants en santé**

Aujourd'hui, l'ensemble des politiques publiques de santé se mobilise pour promouvoir et améliorer le bien-être et la santé des populations. De nombreuses actions sont mises en place dans les domaines de prévention, d'éducation et de promotion pour la santé visant à anticiper la maladie et permettre à chacun d'assurer le contrôle de sa santé. C'est pourquoi, l'OMS recommande une approche globale de la santé en impliquant toutes les politiques publiques dans les enjeux de santé. Au cœur de la stratégie nationale de santé 2018-2022, le gouvernement investit prioritairement l'axe de la prévention et de la promotion de la santé. Les actions de prévention viendront ainsi impacter la qualité de vie, la morbidité et la mortalité et seront porteuses d'amélioration de la santé mais aussi de justice. En effet, les différences d'espérance de vie, et généralement les inégalités sociales de santé sont trop importantes et liées à un accès inégal aux comportements favorables. Les actions doivent donc être le plus précoces possibles et partagées par de nombreux professionnels. Au premier rang, les professionnels de santé devront être formés à la santé publique et en capacité de partager leurs compétences quelques que soit leur filière de soin au bénéfice de tout type de public. C'est ainsi que le service sanitaire des étudiants en santé (SSES) se formalise dès la rentrée 2018, par le décret n°2018-472 du 12 juin 2018, dans une volonté de former les étudiants au sein d'un dispositif commun pluriprofessionnel.

#### **Objectifs du service sanitaire des étudiants en santé SSES**

Depuis la rentrée 2018, un module de 6 semaines est inclus dans les maquettes de formation de 47 000 étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers afin de permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire. A la rentrée 2019-2020, l'ensemble des filières de soin sera concerné : pharmaciens, préparateurs en pharmacie, préparateurs en pharmacie hospitalière, médecins médicaux, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

Le SSES contribue ainsi à favoriser l'interprofessionnalité par la réalisation de projets communs et va constituer un vecteur de lutte contre les inégalités territoriales et sociales en santé. Quatre objectifs majeurs sont donc visés par le SSES<sup>9</sup> :

- Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire et intégrer la prévention dans toutes les pratiques des professionnels de santé ;
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire ;
- Participer à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- Favoriser l'interprofessionnalité lors de la formation.

#### **Les thématiques en Aquitaine :**

- Violentes faites aux femmes
- Vie affective et sexuelle
- Nutrition
- Activité physique
- Hygiène et hygiène bucco-dentaire

---

<sup>9</sup> Pr Loïc Vaillant, Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé, Rapport., 2018.

- Addictions
- Santé environnementale

Ces thématiques sont à privilégier mais non limitatives. Ainsi d'autres thématiques pourront être proposées localement, en tenant compte d'initiatives existantes ou de priorités identifiées, par exemple :

- Sensibilisation à la vaccination
- Sensibilisation à certains dépistages
- Promotion de l'activité physique
- Troubles du sommeil
- Ecrans
- Hygiène, hygiène bucco-dentaire
- Aide à la parentalité
- Gestes qui sauvent

### **Modalités de mise en œuvre**

Le service sanitaire est obligatoire en formation initiale pour tous les étudiants en santé, et inscrit dans le cursus. Les objectifs pédagogiques sont précisés dans le référentiel de formation et une évaluation permet ou non sa validation (en accord avec les modalités de contrôle des connaissances de l'organisme de formation). Il donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits " European Credits Transfer System " (ECTS).

La durée du service sanitaire est fixée au niveau national<sup>10</sup> mais ses modalités de déroulement peuvent varier selon les filières et les universités. Le service sanitaire doit durer 3 mois à mi-temps (ou six semaines à temps plein, ou 60 demi-journées, selon l'organisation retenue). Cette durée n'est pas forcément effectuée en continu et peut être adaptée aux spécificités du cursus. A titre d'illustration, l'action de prévention peut être réalisée une fois par semaine pendant un temps donné, le service sanitaire peut se dérouler sur une ou sur deux années de formation.

### **Le SSES au sein de l'IFSI Bagatelle : du sens aux apports théoriques dès le semestre 3**

#### **Organisation du service sanitaire des étudiants en santé (SSES) 2023-2024 : A l'attention des étudiants, du référent de proximité et des formateurs de l'IFSI**

##### **Préalable**

---

Un temps de coordination et d'échange a eu lieu avant l'automne 2022 entre un formateur référent pédagogique de l'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) Florence Nightingale – Bagatelle et un référent de proximité du terrain d'accueil. Ainsi, un thème et une population cible ont été définis, en s'appuyant sur les besoins de la population connus des professionnels de terrain et sur les orientations du service sanitaire.

Le SSES se décline sur 4,5 jours entre fin décembre 2023 et mai 2024 : 22.12 (1/2jr) - 29.01 (1/2 jr) – 15.02 (1 jr) – 7.03 (1 jr) – 30.05 (1 jr) – 28.06 (1/2jr).

---

<sup>10</sup> Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

Le projet du SSES a été présenté en amont de ces journées aux étudiants : les orientations nationales du SSES, la constitution des groupes, les thèmes et pop° cible selon le terrain, les coordonnées des référents de proximité.

Un étudiant référent du groupe est nommé pour faciliter les échanges entre le formateur de l'IFSI et le référent de proximité.

**Premier temps : Vendredi 22 décembre 2023 et le Lundi 29 janvier 2024**

---

### **22.12.23 matin ou après-midi, à l'IFSI**

Rencontre du référent pédagogique avec les groupes d'étudiants qu'il accompagne : point sur l'organisation et la déclinaison des journées du SSES, sur les thématiques de santé publique, mise à disposition de ressources documentaires, recherches documentaires. Possibilité des étudiants d'appeler ce jour-là, le référent de proximité du terrain d'accueil.

### **29.01.24 après-midi, sur le terrain d'accueil**

#### **Prise de connaissance du cadre propre au stage affecté**

Rendez-vous avec le référent de proximité de la structure d'accueil (*ce rendez-vous aura été prévu en amont par le référent du groupe d'étudiants, qui sera l'interlocuteur privilégié*). Les étudiants se rendront dans la structure pour une première rencontre. Ils prendront connaissance du terrain, des outils mis à disposition et se présenteront, si cela est possible, au public auprès duquel ils interviendront.

**Echanges entre le référent de proximité et les étudiants** sur la thématique, les spécificités de la population ciblée, les techniques et modalités d'intervention.

**Un temps de rencontre** avec des personnes ressources et/ou le public ciblé, si les étudiants ont besoin de compléter le recueil de données pour identifier leurs besoins spécifiques. Ils pourront ainsi construire un outil de recueil et réaliser, selon les cas, des entretiens avec des personnes ressources, ou des rencontres avec des groupes d'élèves, etc.

**Planification de l'action** qui aura lieu le lundi 13 mars : lieu, créneau horaire, matériel nécessaire, etc.

**Deuxième temps : Jeudi 15 février 2024**

---

### **Toute la journée**

#### **Réalisation de la phase de préparation de l'action**

#### **Poursuite des actions engagées le premier jour.**

Possibilité pour les étudiants d'analyser les données et de compléter leurs recherches.

Travail personnel de groupe : Les étudiants passeront la journée au sein de l'établissement d'accueil ou si cela n'est pas possible, des échanges se feront par mail ou par téléphone avec le référent de proximité. Des salles peuvent être mises à disposition à l'IFSI (voir avec le référent pédagogique) en fonction des disponibilités.

Les étudiants peuvent bénéficier des ressources des IFSI, des centres de documentation, se rendre à l'IREPS, ou autres structures ressources selon les besoins. Ils peuvent travailler sur le terrain de stage selon les cas. *(Ils auront pu s'organiser entre eux en intersession)*

---

### Troisième temps : Jeudi 7 mars 2024

#### Toute la journée

##### Réalisation de la phase de préparation de l'action et validation du projet d'action

Travail de groupe : Les étudiants élaborent le projet d'action.

Ils peuvent travailler dans les instituts qui accompagnent les étudiants dans leur projet. Des salles peuvent être mises à disposition à l'IFSI (voir avec le référent pédagogique) en fonction des disponibilités.

Les étudiants peuvent bénéficier des ressources des IFSI, des centres de documentation, se rendre à l'IREPS, ou autres structures ressources selon les besoins. Ils peuvent travailler sur le terrain de stage selon les cas. *(Ils auront pu s'organiser entre eux en intersession)*

Poursuite de l'élaboration du projet d'action par les étudiants et proposition de l'action au référent de proximité qui oriente vers des réajustements éventuels.

Les étudiants prévoient de réaliser une évaluation de satisfaction pour leur public : ils construisent cette évaluation.

Les étudiants passeront la journée au sein de l'établissement d'accueil ou si cela n'est pas possible, des échanges se feront par mail ou par téléphone avec le référent de proximité.

---

### Quatrième temps : Jeudi 30 mai 2024

#### Toute la journée

Les étudiants auront la journée de dédiée au SSES au sein de l'établissement d'accueil.

Réalisation de l'action de prévention selon le programme convenu avec le référent de proximité.

**Evaluation de l'intervention** : Evaluation de satisfaction auprès du public et/ou évaluation du processus.

##### Retour sur l'intervention

A l'issue de l'action, un débriefing est effectué par le groupe avec le référent de proximité.

La fiche d'évaluation est renseignée pour chaque groupe d'étudiants par le référent de proximité (Cf. fiche en suivant). Chaque étudiant devra rapporter cette fiche à l'institut de référence.

**NB** : les étudiants disposent de la journée pour le SSES. Le temps dédié à la réalisation de l'action et de son évaluation peut être plus court.

---

### Cinquième temps : Vendredi 28 juin 2024

#### Une demi-journée, à l'IFSI,

**Retour d'expérience par les étudiants :** présentation de son expérience (10 mn) pour chaque groupe, discussion collective en présence des référents pédagogiques du lieu de l'IFSI. Le référent de proximité sera invité à ce temps de retour d'expérience.

**Service sanitaire pour les étudiants en santé : Grille d'évaluation de l'action sur le terrain**

**Thème :**

**Lieu de l'action :**

**Noms des étudiants :**

**Construction de l'action :**

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| S'appuie sur des recherches.        | Commentaires : |
| Evolue avec la rencontre du public. |                |
| S'ajuste aux besoins du public.     |                |

**Mise en œuvre de l'action :**

|  |                |
|--|----------------|
| Les objectifs sont présentés clairement au public cible.                         | Commentaires : |
| Le discours est adapté au public (vocabulaire, écoute, reformulation, relances.) |                |
| Les outils pédagogiques sont pertinents.   |                |
| La parole est répartie dans le groupe d'étudiants.                               |                |
| La posture est professionnelle.  |                |

**Après l'action :**

|   |                |
|---|----------------|
| Le groupe repère les points forts de l'action et les points à améliorer.          | Commentaires : |
| Le groupe s'inscrit dans un échange constructif avec le professionnel de terrain. |                |

Date :

Nom du référent de proximité et signature :

Un des objectifs du service sanitaire est de favoriser l'interprofessionnalité **et l'interdisciplinarité des étudiants en santé** par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

Les textes réglementaires incluant le service sanitaire dans les maquettes de formation ont été publiés en juin 2018 ne permettant pas d'organiser l'interprofessionnalité dès septembre 2018 au vu des délais très courts. Pour la rentrée 2019, une volonté réelle d'aboutir à la bi-professionnalité anime les travaux du comité de pilotage Aquitain, mais les difficultés d'harmonisation calendaire sont une nouvelle contrainte à surmonter pour initier un travail commun au semestre 4 avec une autre filière en santé.

Toutefois, nous gardons cet objectif d'inclure des étudiants en santé d'une autre filière, aux groupes d'étudiants infirmiers. Cette interprofessionnalité n'est cependant pas inexistante de notre projet au sein de l'IFSI Bagatelle. La diversité de nos partenaires amène une pluralité de professionnels de santé ou du social et vient décentrer d'une vision infirmière la relation de soin. Les étudiants collaborent avec des enseignants, des éducateurs spécialisés, des assistants sociaux, des conseillers principaux d'éducation, des experts en prévention, des ergothérapeutes et éducateurs de rue... La liste est longue et diversifiée à laquelle s'ajoute l'infirmier pour certains terrains mais ce qui n'est absolument pas la majorité et encore moins l'exclusivité.

Par cet encadrement interprofessionnel, les étudiants enrichissent leur vision du « prendre soin », décentrent la prise en charge d'un contexte hospitalier et échangent sur les différences culturelles de la santé. Dans l'attente d'une faisabilité de la pluriprofessionnalité entre étudiants, nous nous réjouissons des partenariats qui sont nés de la mise en œuvre du service sanitaire, participant au décloisonnement des professionnels et à l'enrichissement des regards croisés autour d'un projet commun.

Cette richesse dans le partage des identités professionnelles et la professionnalisation des étudiants, n'aurait pu se faire sans l'implication des partenaires et la qualité de l'accompagnement qu'ils dispensent. La déclinaison du service sanitaire au sein de l'IFSI de Bagatelle sera enrichie par l'inclusion d'étudiants d'une autre filière de santé et viendra sans doute accroître une vision déjà plurielle du soin.

## **F. L'ouverture à l'international**

L'IFSI a intégré la charte Erasmus + en 2023 : une réunion de présentation de l'organisation et de la finalisation des démarches pour commencer les partenariats européens est prévue fin 2023.

Les étudiants infirmiers peuvent, s'ils le désirent et si leur parcours de formation le permet (absence de retard dans l'acquisition des compétences), réaliser un stage à l'étranger dans les pays européens ou extracommunautaires au semestre 6.

L'IFSI a établi un partenariat privilégié avec certains pays (Belgique, Vietnam, Madagascar) et continue sa recherche de développement de partenariats avec d'autres pays (Espagne, Angleterre, Suisse).

L'IFSI travaille en collaboration avec le conseil régional d'Aquitaine pour développer cette capacité de mobilité qui est source d'enrichissement pour les étudiants : découverte d'autres cultures du soin, apprentissage de l'autonomie, ouverture d'esprit...

Les expériences de mobilité ont démontré qu'elles contribuent à favoriser l'insertion professionnelle, développer les aptitudes sociales dans un contexte interculturel (compétences relationnelles, tolérance, sens des responsabilités), maîtriser les langues étrangères, favoriser l'épanouissement de la personne (autonomie, ouverture d'esprit). Ces compétences sont constitutives de la profession d'infirmière et leur développement est fondamental en formation. Ce stage se déroule lors du semestre 6 sur une durée de 7 semaines.

## **G. La demande de césure**

Conformément à l'article 49 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par l'arrêté du 17 avril 2018, les étudiants peuvent bénéficier d'une période de césure entre six mois et un an, afin de développer une expérience personnelle ou complémentaire dans son domaine.

Deux formatrices de l'IFSI ont été formées et sont référentes mobilité internationale dans le cadre d'une demande de césure à l'étranger.

Une charte et un dossier de candidature ont été créés à l'institut (cf. annexe 1). A ce jour, aucun étudiant n'a demandé à bénéficier d'une césure au cours de sa formation.

## **V. Dispositif d'évaluation**

---

Les modalités d'évaluation sont variées et conformes au référentiel de formation infirmier et aide-soignant.

Elles peuvent être :

- individuelle
- collective
- écrite
- orale

Elles se déroulent majoritairement en fin de semestre selon le calendrier universitaire, toutefois des évaluations sont possibles pendant le semestre : la planification de l'année ainsi que celle des évaluations sont transmises aux étudiants infirmiers et aux élèves aides-soignants (cf. annexe 2).

Dans le cadre de la formation infirmière, les épreuves peuvent être organisées conjointement avec l'université et les autres instituts, selon les UE concernées. Un groupe de travail est actuellement en cours pour proposer une organisation commune pour les évaluations sur la Nouvelle-Aquitaine.

Les évaluations concernant les UE gérées par l'IFSI sont élaborées et mises en œuvre sous la responsabilité des formateurs responsables de l'UE concernée.

## VI. Mise en œuvre du projet de formation par année

---

### A. IFSI Talence

#### 1- La 1ère année

Septembre 2023

#### PROJET PÉDAGOGIQUE DE 1ère ANNÉE - PROMOTION INFIRMIÈRE 2023 – 2024 Talence

##### INTRODUCTION

Elaboré conformément au programme des études conduisant au diplôme d'état d'infirmier (*Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*), ce document précise les orientations pédagogiques ainsi que l'organisation générale des deux premiers semestres de formation.

Ce projet s'inspire du **modèle socioconstructiviste** (construction des savoirs en lien avec les expériences et les interactions sociales) en mettant en œuvre une pédagogie centrée sur l'étudiant, où l'alternance entre théorie et pratique est source de questionnement et de mise en lien. L'**alternance intégrative** implique réellement l'étudiant en liant l'action et la réflexion sur le « comment » et le « pourquoi » il agit.

La formation infirmière est une **formation professionnelle** basée sur l'alternance temps de formation à l'institut et temps de stages. Cette alternance est le fil conducteur à la construction progressive de l'identité professionnelle. Pour cela **une posture réflexive** est attendue afin que l'étudiant puisse intégrer les valeurs et les pratiques soignantes, construire ses savoirs et son identité professionnelle.

Principes pédagogiques de la formation : Autonomie, Responsabilité, engagement, implication et participation.

##### FINALITÉS DE LA FORMATION

Au terme de ses trois années de formation, l'étudiant a acquis **les compétences** qui lui permettent de répondre, dans le cadre de la pluri professionnalité, aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe d'individus, dans les domaines préventif, curatif, de réadaptation et de rééducation.

L'étudiant est capable de :

- Evaluer l'état clinique d'un patient dans le cadre des compétences infirmières
- Dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte physique et/ou une détresse psychologique et/ou sociale
- Assurer les prises en charge soignantes en intégrant les aspects éthiques et juridiques de l'activité professionnelle.
- Exercer en tant que professionnel autonome quel que soit le secteur d'activités en milieu hospitalier, extra hospitalier et en équipe pluridisciplinaire.

Il doit maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes en tenant compte des dimensions psychologiques, culturelles, économiques et spirituelles qui les caractérisent.

Les cours et les stages vont lui permettre de construire les 10 compétences infirmières nécessaires à ces missions.

## LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Elles s'appuient sur les **valeurs de la profession**, de l'institution et visent à l'autonomisation et la responsabilisation de l'étudiant en formation et à l'élaboration de son projet professionnel par :

- Le questionnement et l'analyse des pratiques
- La construction des éléments de compétences par l'étudiant
- La construction de l'identité professionnelle de l'étudiant, en prenant en compte ses expériences culturelles, sociales et professionnelles

Ces orientations pédagogiques pour être performantes, nécessitent de la part de l'étudiant un engagement constant et régulier. Il est demandé à l'étudiant de s'inscrire dans une dynamique de travail, individuel et collectif par :

- L'engagement dans une démarche réflexive (exigence de la formation qui permet à l'étudiant de comprendre le lien entre savoirs et actions).
- L'investissement personnel dans l'appropriation des savoirs professionnels
- Le partage des expériences, les échanges d'idées et le questionnement.
- Le repérage et l'adhésion aux valeurs soignantes

## OBJECTIFS DES SEMESTRES 1 et 2

### 1. S'inscrire dans la culture professionnelle et institutionnelle en découvrant :

- L'histoire des pratiques soignantes, de la Fondation Bagatelle et les différentes conceptions des soins
- Les valeurs et les normes de l'exercice professionnel présentées dans le code de déontologie
- Les textes législatifs concernant la profession d'infirmier réglementée par le code de Santé Publique
- Les zones de responsabilité et d'autonomie professionnelles
- Les rôles et les fonctions des différents acteurs de soins

### 2. Expérimenter la complexité de l'humain et la relation soignant/soigné :

- En observant et en mettant en œuvre les différents modes de communication auprès des personnes soignées et des équipes
- En identifiant et en analysant les attitudes, les affects et les mécanismes mis en jeu au cours des situations de soins
- En distinguant les grands champs théoriques en sciences humaines
- En s'engageant dans une réflexion éthique

### 3. Acquérir un raisonnement clinique pour le mettre en œuvre en stage auprès des personnes.

Les situations cliniques étudiées seront en lien avec les stages et permettront de travailler l'intégration des savoirs relatifs aux différentes UE abordées dans ces semestres.

### 4. Construire les savoirs relatifs aux unités d'enseignement de la première année en étant capable de les mobiliser.

### 5. Développer des capacités gestuelles et organisationnelles à travers

- Des travaux pratiques qui seront réalisés à l'IFSI sur les soins de confort et sur la pratique clinique.
- Des travaux pratiques de découverte du matériel de soin qui seront réalisés au semestre 2 (préparations d'injections, la pose de perfusion intra veineuse, utilisation de pousse-seringue et réalisation de pansement).

## DISPOSITIF DE LA FORMATION (semestres 1 et 2)

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les étudiants, ainsi que sur une conception de l'alternance dite intégrative.

Les méthodes sont diversifiées :

- Cours magistraux (intervenants ; Podcasts sur la plateforme universitaire « E-notitia » et « formatoile »)
- Réflexion et échanges en groupes
- Exercices pratiques
- Exposés
- Recherches et études documentaires
- Travail sur document
- Exploitation audio-visuelle
- Ateliers de simulation
- Serious Game
- Evaluations formatives et sommatives
- Analyse groupale de la pratique

L'Institut met à disposition des étudiants un centre de documentation avec une photocopieuse et une salle multimédia (cf. règlement).

### 1. Formation

#### 1.1 Théorique

Elle comprend des temps de formation à l'institut : 15 semaines au premier semestre et 10 semaines pour le second.

Elle est répartie en cours magistraux (CM) et en travaux de groupe (travaux dirigés (TD), travail personnel (TP) et travail personnel guidé (TPG).

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement en groupes restreints d'étudiants.

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, sous la guidance des formateurs.

Les cours magistraux (CM) sont des temps d'enseignement en promotion.

Le programme élaboré par l'équipe de formateurs est communiqué aux étudiants par voie d'affichage au rez-de-chaussée et sur la plateforme « mykomunoté », la semaine précédant l'enseignement. Il est **modifiable** en fonction des impératifs. L'amplitude horaire est comprise entre **8h et 18h**.

Les étudiants sont invités à regarder régulièrement « mykomunoté » et le tableau d'affichage afin d'être informés de tout changement.

Les cours sont organisés en unités d'enseignement (UE). Ces UE sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;

2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et postures professionnelles infirmières ;
6. Méthodes de travail

L'UI (Unité intégrative- 5.1) permet à l'étudiant dans le cadre de l'analyse de situation de soins, de faire des liens entre tous les apprentissages du semestre.

Le référentiel de formation est réparti en 59 unités d'enseignement sur les 3 années.

### **1.2 Clinique : les stages.**

Elle comprend :

- Au 1<sup>er</sup> semestre cinq semaines de stage
- Au 2<sup>ème</sup> semestre dix semaines de stage

Les stages, lieux d'expériences, de construction des savoirs et du développement des compétences professionnelles, représentent des temps forts de la formation.

Des travaux peuvent être demandés pendant les stages, ils sont exploités à l'Institut ou lors de la visite de stage.

Par ailleurs, des rencontres pédagogiques sont prévues pendant le stage en présence de l'étudiant, de son tuteur-trice de stage et d'un-e formateur-trice. Elles permettent à l'étudiant de faire le point sur ses acquisitions, sur les travaux attendus, de travailler des situations cliniques et de proposer des réajustements. Il sera demandé aux étudiants de réaliser des travaux d'analyses de la pratique (APP Prt-folio).

Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine et sont répartis en 4 types de stage :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs dans des lieux de vie

Les affectations de stage sont réalisées par les coordinatrices des stages en partenariat avec l'équipe pédagogique : Yolaine SALEY et Sandrine BARON (plus spécifiquement)

Elles tiennent compte :

- De l'offre de stage
- Des besoins en formation
- Des vœux argumentés des étudiants

Le **portfolio** est le support d'apprentissage lors du parcours de stage de l'étudiant.

### **1.3 Spécifique**

Un dispositif de tutorat est proposé afin de permettre aux étudiants de la promotion de faire plus ample connaissance ainsi qu'un accompagnement entre pairs sur certaines UE dispensées à l'IFS

Un dispositif de remédiation mathématique est proposé aux étudiants nécessitant un accompagnement spécifique de remise à niveau.

## 2. L'évaluation

Les modalités d'évaluation sont variées : individuelles, collectives, écrites, orale et pratiques.

Elles sont élaborées par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et/ou par l'Université, selon le référentiel de formation.

Elles se déroulent majoritairement en fin de semestre du fait du caractère universitaire de la formation infirmière. Certaines UE pourront faire l'objet d'une part (variable) d'évaluation continue.

A l'issue de chaque semestre les crédits de formation (ECTS) sont attribués par une commission d'attribution des crédits (CAC).

## 4. L'équipe pédagogique

Les formateurs de l'IFSI interviennent sur les 3 années de formation et sont référents de diverses Unités d'Enseignements (UE). La coordination pédagogique est assurée par Marion LAURENT sous la direction de Cécile BARTHOLOME.

Deux formateurs référents assurent le suivi de la promotion durant les trois années de formation. Les formateurs coordinateurs pour la promotion 2023-2026 sont : Vincent Allafort et Sébastien Lalanne.

## 5. Le suivi pédagogique

C'est un accompagnement individuel et collectif des étudiants dans une perspective de professionnalisation.

Les formateurs référents de suivi pédagogique pour cette 1<sup>ère</sup> année sont :

Sèverine Kherradji, Sébastien Lalanne, Bénédicte Perret, Vincent Allafort et Isabelle Pasant.

### 5.1 L'accompagnement individuel

Il est réalisé par le formateur référent pédagogique de l'année. Ce formateur est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant quant à son cursus de formation, sa progression, son questionnement, ses capacités et ses difficultés. Il accompagne l'étudiant dans la construction de ses compétences. Un bilan, au minimum, est réalisé par semestre avec le formateur référent, qui gère également les absences de l'étudiant.

Les entretiens peuvent être à la demande de l'étudiant, du formateur, de la coordinatrice pédagogique et/ou de la directrice.

Dans certaines situations spécifiques (ex : redoublement), un contrat pédagogique peut être mis en place.

Le portfolio, outil de traçabilité et de communication, accompagne la progression en formation de l'étudiant. Il est **indispensable** lors de toute rencontre pédagogique en stage et/ou à l'institut.

### 5.2 L'accompagnement collectif

➤ Au cours de la formation, il est proposé :

- Des temps de préparation et d'exploitation de stage organisés à l'I.F.S.I. de façon à permettre aux étudiant(e)s :

- D'élaborer et d'évaluer des objectifs personnels de stage
- D'identifier les objectifs institutionnels de stage
- D'être informé d'un éventuel retour à l'IFSI pendant la période de stage.
- D'identifier les travaux à effectuer sur les lieux de stage
- D'exprimer leur vécu et d'analyser les situations professionnelles interpellantes et les pratiques rencontrées en stage par le biais de l'analyse groupale de la pratique.

- Des temps d'échanges en promotion avec l'équipe pédagogique. Ces temps sont programmés à l'initiative des étudiants, des délégués de promotion et/ou de l'équipe pédagogique (nécessitant un ordre du jour et un compte rendu).
- Un bilan de chaque unité d'enseignement
- Un bilan de semestre
- Un bilan de fin d'année.

## **6. Projet culturel**

Afin de développer l'esprit critique et réflexif des étudiants, les valeurs professionnelles, un projet culturel autour du théâtre, cinéma ou autre sera proposé au cours de l'année en fonction des possibilités des formateurs et de la faisabilité du dit projet.

### **2- La 2<sup>ème</sup> année**

#### **Septembre 2023**

#### **PROJET PÉDAGOGIQUE DE 2<sup>ème</sup> ANNÉE - PROMOTION INFIRMIÈRE 2023 – 2024 Talence**

Le projet pédagogique s'inscrit dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> année et s'appuie sur le bilan réalisé par les étudiants de la promotion 2021/2024.

Les objectifs doivent permettre aux étudiants de se situer dans leur processus de professionnalisation et de concrétiser l'alternance intégrative.

#### **Construction des enseignements et des modalités pédagogiques**

Un intérêt a été porté sur l'articulation et la cohérence des unités d'enseignement. L'enseignement des unités intégratives (5.3 S3 et 5.4 S4) est en lien avec celui des unités contributives : par exemple le cas clinique travaillé en 5.3 de cardiologie intervient après certains enseignements en lien de 2.8 et 2.11. Afin de favoriser la régularité dans le travail et la remobilisation des connaissances en anatomie-physiologie, un dispositif d'évaluation mixte (contrôle continu et final) sera proposé dans le cadre de l'UE d'intégration 5.3.

Le planning favorise l'alternance entre les modalités pédagogiques (TD, CM, Podcast, simulation...) de manière à soutenir l'engagement dans les apprentissages.

#### **Objectifs :**

En fin de 2<sup>ème</sup> année les étudiants doivent :

- Être en capacité de prendre en charge 4 à 6 patients dans leur globalité en fonction de la typologie de service.
- Développer des capacités organisationnelles permettant de prendre en charge un groupe de patients.
- Aborder des situations d'une complexité croissante, reflétant le développement de leurs compétences.

- Poursuivre la construction de leur identité professionnelle.
- Poursuivre la construction d'une posture soignante grâce à l'analyse de la pratique.
- Développer leurs capacités d'analyse clinique, plus particulièrement, en intégrant les différentes dimensions du soin : curatives, éducatives, éthiques, préventives.
- Mobiliser leurs savoirs par l'analyse clinique lors des cours et en stage.
- Être pleinement acteur de sa formation tant sur le plan clinique que théorique afin de gagner en autonomie.
- Initier la recherche autour de l'analyse de données scientifiques et de la lecture critique.

### **L'approche pédagogique à l'IFSI :**

La présence en cours est fortement recommandée ainsi que l'engagement dans les travaux dirigés. Toutes les compétences seront mobilisées mais une attention particulière sera accordée aux :

- **Compétence 2** (Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers)

Concevoir et construire un projet de soins adapté et personnalisé pour un groupe de 4 à 6 patients.

UE 3.2 S3 : Les outils d'organisation du terrain et dossiers patients seront particulièrement utilisés (planification de soins...)

Le projet de soins sera abordé dans une dimension pluri professionnelle, en lien avec l'UE 3.3 S3 (Compétence 9).

- **Compétence 4** (Mettre en œuvre des actions à visée diagnostiques et thérapeutiques) en lien avec la compétence 7

La maîtrise des connaissances relatives aux maladies infectieuses (UE 2.5 S3), aux processus obstructifs (UE 2.8 S3) et dégénératifs (UE 2.7 S4) ainsi que les thérapeutiques correspondantes (UE 2.11 S3) permettra la mise en œuvre pertinente des actions diagnostiques et thérapeutiques.

L'UE 4.3 S4 permettra d'approfondir et de hiérarchiser les prises en charge lors de situations d'urgence.

Des cours sur E-Notitia, des DVD sur Formatoile et des techniques infirmières (calculs de doses, simulation procédurale, UE 4.4 S4) aideront à l'acquisition de cette compétence.

- **Compétence 5** (Initier et mettre en œuvre des soins préventifs et éducatifs)

Le service sanitaire est une orientation ministérielle qui souligne l'implication des étudiants infirmiers en tant qu'acteur de santé publique.

La méthodologie de la démarche de promotion de la santé en santé publique enseignée dans l'UE 1.2 S3 sera ainsi expérimentée à l'occasion d'une action sur le terrain.

L'enseignement de l'éducation thérapeutique (ETP) UE 4.6 S3 et S4 prend dans notre région une dimension spécifique : l'ARS valorise les 40 heures d'enseignement en fournissant une attestation de suivi de formation en éducation thérapeutique. Cette formation répond aux exigences du référentiel de formation en ETP et permet aux infirmiers d'exercer et d'être reconnus dans cette compétence.

- **Compétence 6** (Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins)

L'UE 4.2 S3 s'appuie principalement sur l'analyse de la pratique relationnelle (GEASE : Groupe d'entraînement à l'analyse des situations éducatives) et sur l'expérimentation de situations relationnelles variées (jeux de rôle, simulation...) afin de savoir conduire une relation de soin adaptée au contexte.

- **Compétence 7** (Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle)

L'UE 4.5 S4 viendra renforcer la réflexion sur la responsabilité, la qualité et la sécurité dans les soins.

L'UE 1.3 S4 contribue à développer un raisonnement éthique pour éclairer ses actions infirmières en intégrant notamment les notions de questionnement de la pratique et de responsabilité professionnelle.

L'amélioration de la pratique professionnelle sera poursuivie par la production d'analyse de pratique professionnelle au cours des stages et par la participation aux séances de GEASE.

- **Compétence 8** (Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques)

L'UE 3.4 S4 sensibilisera les étudiants à la recherche clinique infirmière par l'analyse critique d'articles scientifiques. Les travaux d'APP seront également étayés en faisant référence à des articles professionnels. L'ensemble des travaux seront rédigés en respectant les normes APA.

- **Compétence 10** (Informer, former des professionnels en formation)

Dans l'UE 3.5 S4, des méthodes pédagogiques variées et actives, (jeux de rôle, simulation) permettront l'analyse du positionnement en tant qu'étudiant. Cette prise de recul permettra la construction d'une posture d'encadrant de proximité auprès de futurs formés. La collaboration-supervision auprès des AS sera également renforcée.

---

Les compétences 2 et 6 seront renforcées lors de l'unité d'intégration du semestre 3.

Les compétences 5 et 10 seront renforcées lors de l'unité d'intégration du semestre 4.

### **L'approche pédagogique en stage :**

Le stage constitue un temps essentiel de la formation par alternance, source de construction des compétences professionnelles.

Le parcours de stage est défini par les besoins en formation et cible la diversité de situations de soins pour une acquisition complète des compétences. La gestion des stages est assurée par Mesdames Yolaine Saley et Sandrine Baron, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Les objectifs de stage devront être formulés de manière précise et évolutive, en lien avec les compétences, en partant des besoins spécifiques des étudiants.

Il sera prévu des temps de regroupement sur l'IFSI au décours des stages uniquement pour les évaluations universitaires et le service sanitaire.

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année devront renforcer leurs échanges avec les équipes et notamment le tuteur de stage, pour affiner l'analyse de la pratique.

Chaque étudiant bénéficiera d'au moins une visite de stage par semestre. Celles-ci seront l'occasion, en collaboration avec le tuteur de stage, d'aborder l'adaptation en stage, d'affiner les objectifs de stage au regard des acquisitions (port folio), de présenter un cas clinique. Les étudiants sont invités à réaliser des autoévaluations régulières et de façon systématique avant les bilans de mi stage, de fin de stage et avant chaque visite de stage. Une attention particulière sera portée sur l'organisation des soins et l'utilisation d'outils de planification des soins (C2). La collaboration avec les AS sera renforcée (C 10).

Ces visites peuvent être également réalisées à la demande des étudiants, des professionnels et/ou des formateurs.

### **Vie de la promotion :**

Une attention particulière est portée au renforcement du collectif au sein de la promotion à travers des travaux de groupe et une approche participative.

Le projet culturel initié en première année sera poursuivi et co-construit par l'équipe pédagogique et un groupe d'étudiants volontaires.

Les formateurs responsables de suivi pédagogique de 2<sup>ème</sup> année :

Marie Josée LABROUILLERE, coordinatrice d'année (Temps plein)

Laure SAGET, coordinatrice d'année (Temps partiel)

Marine GAFFAJOLI (Temps plein)

Thierry ROUSSILLON (Temps plein)

Yolaine SALEY (Temps plein), coordinatrice des stages

## **3- La 3<sup>ème</sup> année**

### **Septembre 2023**

#### **PROJET PÉDAGOGIQUE DE 3<sup>ème</sup> ANNÉE - PROMOTION INFIRMIÈRE 2023 – 2024 Talence**

Le projet pédagogique s'inscrit dans la continuité de la 2<sup>ème</sup> année et s'appuie sur le bilan réalisé par les étudiants de la promotion 2020/2023.

Les objectifs doivent permettre aux étudiants de se situer dans leur processus de professionnalisation et de concrétiser l'alternance intégrative.

#### **Construction des enseignements et des modalités pédagogiques**

Un intérêt a été porté sur l'articulation et la cohérence des unités d'enseignement. L'enseignement de l'unité intégrative (5.5 S5) est en lien avec celui des unités contributives : par exemple le cas clinique travaillé en 5.5 de cancérologie intervient après certains enseignements en lien de 2.9,2.11, 4.7 et 2.6.

#### **Finalité de la formation**

Au terme de ses trois années de formation, l'étudiant aura acquis les dix compétences infirmières qui lui permettront de répondre, dans le cadre de la pluri et de l'inter professionnalité, aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe d'individus, dans les domaines préventif, curatif, palliatif, de réadaptation et de rééducation.

Pour cela, l'étudiant sera capable de :

- Aborder des situations d'une complexité croissante, reflétant le développement de leurs compétences et la construction de leur identité professionnelle.
- Dispenser des soins infirmiers de nature technique, relationnelle et éducative, prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte physique et/ou une détresse psychologique et/ou sociale (dimension holistique)
- Poursuivre la construction d'une posture réflexive individuelle et collective...
- Assurer les prises en charge soignantes dans le cadre de sa responsabilité professionnelle

(Ethique, juridique...)

- Exercer en tant que professionnel autonome quel que soit le secteur d'activité en milieu hospitalier, extra hospitalier et en équipe pluridisciplinaire.
- Mobiliser ses savoirs par l'analyse clinique lors des cours et en stage.
- S'initier à la recherche autour de l'analyse de données scientifiques, la lecture critique d'articles et le travail d'initiation à la démarche de recherche.

**Toutes les compétences seront mobilisées mais une attention particulière sera accordée aux :**

- **Compétence 1** (évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier)

Les étudiants doivent travailler leur raisonnement clinique pour toutes les personnes qu'ils prennent en charge dans la perspective d'un diagnostic clinique ciblé et consensuel.

- **Compétence 2** (Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers)

Concevoir et construire un projet de soins adapté et personnalisé pour un groupe de patients.

Le diagnostic clinique sera ciblé et consensuel et les actions personnalisées.

Les outils d'organisation du terrain et dossiers patients seront particulièrement utilisés.

Le projet de soins sera abordé dans une dimension inter professionnelle, en lien avec ***l'UE 3.3 S5*** (Compétence 9).

Les étudiants s'appuieront sur les cas cliniques travaillés dans le cadre de l'unité intégrative 5.5 S5.

- **Compétence 4** (Mettre en œuvre des actions à visée diagnostiques et thérapeutiques)

La maîtrise des connaissances relatives aux enseignements de 2<sup>ème</sup> année (UE 2.5, 2.8, 2.7), et de 3<sup>ème</sup> année (UE 2.9, UE 2.6) ainsi que les thérapeutiques correspondantes (UE 2.11) permettront la mise en œuvre pertinente des actions diagnostiques et thérapeutiques.

Les cours sur E-Notitia, des DVD sur Formatoile et des techniques infirmières (calculs de doses, simulation procédurale, UE 4.4 S5) aideront à l'acquisition de cette compétence.

- **Compétence 6** (Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins)

***L'UE 4.2 S5*** s'appuie principalement sur l'analyse de la pratique relationnelle et sur l'expérimentation de situations relationnelles variées (jeux de rôle, simulation...) afin de savoir conduire une relation de soin dans la continuité des connaissances travaillées en 2<sup>ème</sup> année.

Une attention particulière portera sur la gestion du stress et l'analyse des émotions (en lien avec l'UE 4.7) afin de contribuer à la construction d'un positionnement professionnel adapté.

- **Compétences 7 et 8** (analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle)

Les temps d'exploitation de stage prendront en compte les problèmes rencontrés et informations utiles au groupe.

- Des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle seront réalisés (dispositif GEASE = Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation d'Etonnement).
- Les analyses de pratique professionnelle portfolio sont attendues : 1 analyse pour 5 semaines de stage.

**UE 3.4 et 5.6** : dans la continuité de l'enseignement de la **3.4 S4** (Compétence 8), les étudiants seront accompagnés dans le cadre d'un travail d'initiation à la démarche de recherche.

- **Compétence 9** (Informier, former des professionnels en formation)

Intégrer l'importance de l'interprofessionnalité dans le cadre d'une prise en charge holistique du patient. Développer le rôle de l'IDE dans la collaboration coordination et coopération des différents professionnels.

---

### **En stage** :

Le stage constitue un temps essentiel de la formation par alternance, source de construction des compétences professionnelles.

Le parcours de stage est défini par les besoins en formation et cible la diversité de situations de soins pour une acquisition complète des compétences.

L'étudiant sera en capacité de prendre en charge le secteur de soins dans son ensemble d'ici la fin du Semestre 6.

La gestion des stages sera assurée par **Sandrine Baron**, en collaboration avec l'équipe pédagogique de 3<sup>ème</sup> année.

Les objectifs de stage devront être formulés de manière précise et évolutive, en lien avec les compétences et les besoins spécifiques des étudiants : niveau de formation, de ce qui est attendu et de l'offre du stage.

Après négociation avec l'équipe pédagogique, l'étudiant a la possibilité de réaliser un stage dans un lieu de son choix (à l'étranger, hors métropole ou dans une discipline spécifique), en fonction du parcours de stage, de son besoin en formation, du projet professionnel, au Semestre 6.

Chaque étudiant bénéficiera d'au moins une visite de stage par semestre. Celles-ci seront l'occasion, en collaboration avec le tuteur de stage, d'aborder l'adaptation en stage, d'affiner les objectifs de stage au regard des acquisitions (port folio) ; de présenter un cas clinique ainsi que la présentation de patients à partir de l'outil de planification de l'étudiant, de manière synthétique.

Ces visites peuvent être également réalisées à la demande des étudiants, des professionnels et/ou des formateurs.

Les formateurs responsables du suivi pédagogique de 3<sup>ème</sup> année :

David DUS, coordinateur d'année (Temps plein)

Valérie SIMONNEAU, coordinatrice d'année (Temps plein)

Sandrine BARON (80%), coordinatrice des stages

Caroline MERESSE (Temps plein)

Marie Christine VILLADARY (Temps partiel : 80%)

## **B. IFSI Bergerac**

### **4- La 1ère année**

**Septembre 2023**

**PROJET PÉDAGOGIQUE DE 1ère ANNÉE - PROMOTION INFIRMIÈRE 2023 – 2024 Bergerac**

**INTRODUCTION**

Elaboré conformément au programme des études conduisant au diplôme d'état d'infirmier (*Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*), ce document précise les orientations pédagogiques ainsi que l'organisation générale des deux premiers semestres de formation. Ce projet s'inspire du **modèle socioconstructiviste** (construction des savoirs en lien avec les expériences et les interactions sociales) en mettant en œuvre une pédagogie centrée sur l'étudiant, où l'alternance entre théorie et pratique est source de questionnement et de mise en lien. L'**alternance intégrative** implique réellement l'étudiant en liant l'action et la réflexion sur le « comment » et le « pourquoi » il agit.

**Une posture réflexive** est attendue afin que l'étudiant puisse intégrer les valeurs et les pratiques soignantes, construire ses savoirs et son identité professionnelle.

## FINALITÉS DE LA FORMATION

Au terme de ses trois années de formation, l'étudiant a acquis **les compétences** qui lui permettent de répondre, dans le cadre de la pluri professionnalité, aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe d'individus, dans les domaines préventif, curatif, de réadaptation et de rééducation.

L'étudiant est capable de :

- dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte physique et/ou une détresse psychologique et/ou sociale
- assurer les prises en soin soignantes en intégrant les aspects éthiques et juridiques de l'activité professionnelle.
- exercer en tant que professionnel autonome quel que soit le secteur d'activités en milieu hospitalier, extra hospitalier et en équipe pluridisciplinaire.

Il doit maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes en tenant compte des dimensions psychologiques, culturelles, économiques et spirituelles qui les caractérisent.

Pour ce faire, il s'exerce progressivement à construire les 10 compétences infirmières.

## LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Elles s'appuient sur les valeurs de l'Institution et visent l'autonomisation et la responsabilisation de l'étudiant en formation et à l'élaboration de son projet professionnel par :

- Le questionnement et l'analyse des pratiques
- La construction des éléments de compétences par l'étudiant
- La construction de l'identité professionnelle de l'étudiant, en prenant en compte ses expériences culturelles, sociales et professionnelles

Ces orientations pédagogiques, pour être performantes, nécessitent de la part de l'étudiant un engagement constant et régulier. Il est demandé à l'étudiant de s'inscrire dans une dynamique de travail individuel et collectif par :

- L'engagement dans une démarche réflexive (exigence de la formation qui permet à l'étudiant de comprendre le lien entre savoirs et actions).
- Le partage des expériences, les échanges d'idées et le questionnement.

Le choix est de mener un projet pédagogique transversal centré sur l'approche des personnes en situation de vulnérabilité. Nous souhaitons amener l'étudiant à développer cette capacité à faire place à l'autre, dans une reconnaissance des fragilités, qui permet d'être dans une acceptation de chacun, dans sa part de vulnérabilité, c'est-à-dire dans son humanité.

Le projet est de renforcer les interventions des professionnels du terrain travaillant auprès de personnes en situation de vulnérabilité et plus particulièrement dans les domaines du handicap et de la vieillesse. Il s'agira de collaborer ensemble pour répondre aux besoins des patients, des terrains et des étudiants.

## **OBJECTIFS DES SEMESTRES 1 et 2**

### **1. S'inscrire dans une formation professionnalisante, en lien avec des valeurs soignantes**

:

- Les différentes conceptions de soins et l'histoire des pratiques soignantes
- Les valeurs et les normes de l'exercice professionnel présentées dans le code déontologie
- Les textes législatifs concernant la profession d'infirmier réglementée par le code de santé publique
- Les zones de responsabilité et d'autonomie professionnelles
- Les rôles et les fonctions des différents acteurs de soins

### **2. Développer un raisonnement clinique soignant**

Les situations cliniques étudiées seront en lien avec les stages et permettront de travailler l'intégration des savoirs relatifs aux différentes unités d'enseignements (UE), abordées dans ces semestres. Des temps de simulation seront réalisés à l'IFSI, pour mobiliser l'intégration des savoirs.

### **3. Expérimenter la complexité de l'humain et la relation soignant/soigné :**

- En observant et en mettant en œuvre les différents modes de communication auprès des personnes soignées et des équipes
- En identifiant et en analysant les attitudes, les affects et les mécanismes mis en jeu au cours des situations de soins
- En distinguant les grands champs théoriques en sciences humaines
- En s'engageant dans une réflexion éthique
- En participant à une relation dans laquelle chacun peut vivre ses émotions dans une vulnérabilité qui, parce qu'elle n'est pas niée, reconnaît la place de l'humain dans la formation et les soins

### **4. Construire les savoirs** relatifs aux unités d'enseignement de la première année en étant capable de les mobiliser.

### **5. Développer des capacités gestuelles et organisationnelles** en regard des dix compétences du référentiel infirmier

- Des travaux pratiques seront réalisés à l'IFSI avant le premier stage sur les soins de confort et sur la pratique clinique.
- Au semestre 2, des travaux pratiques de découverte du matériel de soin seront réalisés (préparations d'injections, la pose de perfusion intra veineuse).

## **DISPOSITIF DE LA FORMATION (semestres 1 et 2)**

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les étudiants, ainsi que sur une conception de l'alternance dite intégrative.

Les méthodes sont diversifiées :

- Cours magistraux (intervenants ; Podcasts sur la plateforme universitaire « E-notitia » et « formatoile »)

- Réflexion et échanges en groupes
- Exercices pratiques
- Exposés
- Recherches et études documentaires
- Travail sur document
- Exploitation audio-visuelle
- Ateliers de simulation procédurale, situationnelle et numérique

L'Institut met à disposition des étudiants un centre de documentation avec une photocopieuse et une salle informatique (cf. règlement).

## 2. Formation théorique

Elle comprend des temps de formation à l'Institut : 15 semaines au premier semestre et 10 semaines pour le second. Elle est répartie en cours magistraux (CM) et en travaux de groupe (travaux dirigés (TD), travail personnel (TP) et travail personnel guidé (TPG)).

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement en groupes restreints d'étudiants.

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études.

Les cours magistraux (CM) sont des temps d'enseignement en promotion.

Le programme élaboré par l'équipe de formateurs est communiqué aux étudiants et sur la plateforme « mykomunoté » ; Il est **modifiable** à tout moment, en fonction des impératifs.

Les cours sont organisés en unités d'enseignement (UE). Ces UE sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent six domaines :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;
2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et postures professionnelles infirmières ;
6. Méthodes de travail

Le référentiel de formation est réparti en 59 unités d'enseignement sur les 3 années.

Pour vous donner des repères, nous vous proposons le schéma suivant, qui sera respecté autant que faire ce peut :

- Lundi et mardi sont consacrés aux unités cœur de métier (unités constitutives)
- Mercredi et jeudi, aux unités contributives
- Vendredi, unité intégrative

## 3. Formation clinique : les stages.

Elle comprend :

- Au 1<sup>er</sup> semestre cinq semaines de stage
- Au 2<sup>ème</sup> semestre dix semaines de stage

Les stages, lieux d'expériences, de construction des savoirs et du développement des compétences professionnelles, représentent des temps forts de la formation.

Des travaux peuvent être demandés pendant les stages, ils sont exploités à l'Institut.

Par ailleurs, des rencontres pédagogiques sont prévues sur les lieux de stage. Elles permettent à l'étudiant de faire le point sur ses acquisitions et sur les travaux attendus. Parmi ceux-ci, il sera systématiquement demandé aux étudiants de réaliser des travaux d'analyse de pratique.

Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine et sont répartis en 4 types de stage :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs dans des lieux de vie

Les affectations de stage sont réalisées par l'équipe pédagogique.

Elles tiennent compte :

- De l'offre de stage
- Des besoins en formation
- Des souhaits argumentés des étudiants

Le **portfolio** est le support d'apprentissage lors du parcours de stage de l'étudiant.

### **3. L'évaluation**

Les modalités d'évaluation sont variées : individuelle, collective, écrite, orale et pratique.

Elles sont élaborées par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et/ou par l'Université, selon le référentiel de formation.

Elles peuvent se dérouler en continu, en milieu et en fin de semestre en fonction des choix pédagogiques et de l'université.

A l'issue de chaque semestre les crédits de formation (ECTS) sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

### **7. L'équipe pédagogique**

L'ensemble des formatrices de l'IFSI intervient sur les 3 années de formation et est réparti sur les Unités d'Enseignements (UE).

La coordination pédagogique est assurée par Marion LAURENT sous la direction de Cécile BARTHOLOME.

Deux formatrices sont référentes pour chaque promotion ; pour la promotion 2023-2026, Sylvie LARRIEU et Anne-Sophie ROUMY.

### **8. Le suivi pédagogique**

C'est un accompagnement personnalisé des étudiants : à la fois individuel et collectif, dans une perspective de professionnalisation.

#### **8.1 L'accompagnement individuel**

Il est réalisé par la formatrice référente pédagogique de l'année. Cette formatrice est l'interlocutrice privilégiée de l'étudiant quant à son cursus de formation, sa progression, son questionnement, ses capacités et ses difficultés. Elle accompagne l'étudiant dans la construction de ses compétences. Un bilan est réalisé par semestre avec la formatrice référente, qui gère également les absences de l'étudiant.

Les entretiens peuvent être à la demande de l'étudiant, de la formatrice, de la coordinatrice pédagogique et/ou de la directrice.

Le portfolio, outil de traçabilité et de communication, accompagne la progression en formation de l'étudiant. Il est indispensable lors de toute rencontre pédagogique en stage et/ou à l'institut.

## 8.2 L'accompagnement collectif

Au cours de la formation il est proposé :

- Des temps d'accompagnement à la réussite des étudiants
- Des temps de préparation et d'exploitation de stage sont organisés à l'I.F.S.I. Ils permettent aux étudiant(e)s : d'élaborer, d'évaluer des objectifs personnels de stage, d'identifier les travaux à effectuer sur les lieux de stage et d'exprimer leur vécu en stage.
- Des temps d'analyses de pratiques en lien avec des situations rencontrées en stage.
- Des temps d'échanges en promotion avec l'équipe pédagogique. Ces temps sont programmés à l'initiative des étudiants et/ou de l'équipe pédagogique (nécessitant un ordre du jour et un compte rendu)
- Des temps de bilan de chaque unité d'enseignement, de semestre et de fin d'année (première semaine de juillet).

La directrice et l'équipe pédagogique

## 5- La 2ème année

Septembre 2023

**PROJET PÉDAGOGIQUE DE 2ème ANNÉE - PROMOTION INFIRMIÈRE 2023 – 2024 Bergerac**

### INTRODUCTION

Elaboré conformément au programme des études conduisant au diplôme d'état d'infirmier (*Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*), ce document précise les orientations pédagogiques ainsi que l'organisation générale des deux premiers semestres de formation.

Ce projet s'inspire du **modèle socioconstructiviste** (construction des savoirs en lien avec les expériences et les interactions sociales) en mettant en œuvre une pédagogie centrée sur l'étudiant, où l'alternance entre théorie et pratique est source de questionnement et de mise en lien. L'**alternance intégrative** implique réellement l'étudiant en liant l'action et la réflexion sur le « comment » et le « pourquoi » il agit.

**Une posture réflexive** est attendue afin que l'étudiant puisse intégrer les valeurs et les pratiques soignantes, construire ses savoirs et son identité professionnelle.

### FINALITÉS DE LA FORMATION

Au terme de ses trois années de formation, l'étudiant a acquis **les compétences** qui lui permettent de répondre, dans le cadre de la pluri professionnalité, aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe d'individus, dans les domaines préventif, curatif, de réadaptation et de rééducation.

L'étudiant est capable de :

- dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte physique et/ou une détresse psychologique et/ou sociale
- assurer les prises en soin soignantes en intégrant les aspects éthiques et juridiques de l'activité professionnelle.
- exercer en tant que professionnel autonome quel que soit le secteur d'activités en milieu hospitalier, extra hospitalier et en équipe pluridisciplinaire.

Il doit maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes en tenant compte des dimensions psychologiques, culturelles, économiques et spirituelles qui les caractérisent.

Pour ce faire, il s'exerce progressivement à construire les 10 compétences infirmières.

## **LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES**

Elles s'appuient sur les valeurs de l'Institution et visent l'autonomisation et la responsabilisation de l'étudiant en formation et à l'élaboration de son projet professionnel par :

- Le questionnement et l'analyse des pratiques
- La construction des éléments de compétences par l'étudiant
- La construction de l'identité professionnelle de l'étudiant, en prenant en compte ses expériences culturelles, sociales et professionnelles

Ces orientations pédagogiques, pour être performantes, nécessitent de la part de l'étudiant un engagement constant et régulier. Il est demandé à l'étudiant de s'inscrire dans une dynamique de travail individuel et collectif par :

- L'engagement dans une démarche réflexive (exigence de la formation qui permet à l'étudiant de comprendre le lien entre savoirs et actions).
- Le partage des expériences, les échanges d'idées et le questionnement.

Le choix est de mener un projet pédagogique transversal centré sur l'approche des personnes en situation de vulnérabilité. Nous souhaitons amener l'étudiant à développer cette capacité à faire place à l'autre, dans une reconnaissance des fragilités, qui permet d'être dans une acceptation de chacun, dans sa part de vulnérabilité, c'est-à-dire dans son humanité.

Le projet est de renforcer les interventions des professionnels du terrain travaillant auprès de personnes en situation de vulnérabilité et plus particulièrement dans les domaines du handicap et de la vieillesse. Il s'agira de collaborer ensemble pour répondre aux besoins des patients, des terrains et des étudiants.

## **OBJECTIFS DES SEMESTRES 1 et 2**

### **1) S'inscrire dans une formation professionnalisante, en lien avec des valeurs soignantes :**

- Les différentes conceptions de soins et l'histoire des pratiques soignantes
- Les valeurs et les normes de l'exercice professionnel présentées dans le code déontologie
- Les textes législatifs concernant la profession d'infirmier réglementée par le code de santé publique
- Les zones de responsabilité et d'autonomie professionnelles
- Les rôles et les fonctions des différents acteurs de soins

### **2) Développer un raisonnement clinique soignant**

Les situations cliniques étudiées seront en lien avec les stages et permettront de travailler l'intégration des savoirs relatifs aux différentes unités d'enseignements (UE), abordées dans ces semestres. Des temps de simulation seront réalisés à l'IFSI, pour mobiliser l'intégration des savoirs.

### **3) Expérimenter la complexité de l'humain et la relation soignant/soigné :**

- En observant et en mettant en œuvre les différents modes de communication auprès des personnes soignées et des équipes
- En identifiant et en analysant les attitudes, les affects et les mécanismes mis en jeu au cours des situations de soins
- En distinguant les grands champs théoriques en sciences humaines
- En s'engageant dans une réflexion éthique

- En participant à une relation dans laquelle chacun peut vivre ses émotions dans une vulnérabilité qui, parce qu'elle n'est pas niée, reconnaît la place de l'humain dans la formation et les soins
- 4) Construire les savoirs** relatifs aux unités d'enseignement de la première année en étant capable de les mobiliser.
- 5) Développer des capacités gestuelles et organisationnelles** en regard des dix compétences du référentiel infirmier
- Des travaux pratiques seront réalisés à l'IFSI avant le premier stage sur les soins de confort et sur la pratique clinique.
  - Au semestre 2, des travaux pratiques de découverte du matériel de soin seront réalisés (préparations d'injections, la pose de perfusion intra veineuse).

## DISPOSITIF DE LA FORMATION (semestres 1 et 2)

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les étudiants, ainsi que sur une conception de l'alternance dite intégrative.

Les méthodes sont diversifiées :

- Cours magistraux (intervenants ; Podcasts sur la plateforme universitaire « E-notitia » et « formatoile »)
- Réflexion et échanges en groupes
- Exercices pratiques
- Exposés
- Recherches et études documentaires
- Travail sur document
- Exploitation audio-visuelle
- Ateliers de simulation procédurale, situationnelle et numérique

L'Institut met à disposition des étudiants un centre de documentation avec une photocopieuse et une salle informatique (cf. règlement).

### 4. Formation théorique

Elle comprend des temps de formation à l'Institut : 15 semaines au premier semestre et 10 semaines pour le second. Elle est répartie en cours magistraux (CM) et en travaux de groupe (travaux dirigés (TD), travail personnel (TP) et travail personnel guidé (TPG)).

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement en groupes restreints d'étudiants.

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études.

Les cours magistraux (CM) sont des temps d'enseignement en promotion.

Le programme élaboré par l'équipe de formateurs est communiqué aux étudiants et sur la plateforme « mykomunoté » ; Il est **modifiable** à tout moment, en fonction des impératifs.

Les cours sont organisés en unités d'enseignement (UE). Ces UE sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent six domaines :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;

2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et postures professionnelles infirmières ;
6. Méthodes de travail

Le référentiel de formation est réparti en 59 unités d'enseignement sur les 3 années.

Pour vous donner des repères, nous vous proposons le schéma suivant, qui sera respecté autant que faire ce peut :

- Lundi et mardi sont consacrés aux unités cœur de métier (unités constitutives)
- Mercredi et jeudi, aux unités contributives
- Vendredi, unité intégrative

Un dispositif d'accompagnement à la réussite est également prévu afin de développer le sentiment de confiance en soi et d'efficacité personnelle. Ce dispositif est inclus dans le temps de formation ; il sera animé par un ou des intervenants extérieurs.

### **5. Formation clinique : les stages.**

Elle comprend :

- Au 1<sup>er</sup> semestre cinq semaines de stage
- Au 2<sup>ème</sup> semestre dix semaines de stage

Les stages, lieux d'expériences, de construction des savoirs et du développement des compétences professionnelles, représentent des temps forts de la formation.

Des travaux peuvent être demandés pendant les stages, ils sont exploités à l'Institut.

Par ailleurs, des rencontres pédagogiques sont prévues sur les lieux de stage. Elles permettent à l'étudiant de faire le point sur ses acquisitions et sur les travaux attendus. Parmi ceux-ci, il sera systématiquement demandé aux étudiants de réaliser des travaux d'analyse de pratique.

Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine et sont répartis en 4 types de stage :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs dans des lieux de vie

Les affectations de stage sont réalisées par l'équipe pédagogique.

Elles tiennent compte :

- De l'offre de stage
- Des besoins en formation
- Des souhaits argumentés des étudiants

Le **portfolio** est le support d'apprentissage lors du parcours de stage de l'étudiant.

### **3. L'évaluation**

Les modalités d'évaluation sont variées : individuelle, collective, écrite, orale et pratique.

Elles sont élaborées par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et/ou par l'Université, selon le référentiel de formation.

Elles peuvent se dérouler en continu, en milieu et en fin de semestre en fonction des choix pédagogiques et de l'université.

A l'issue de chaque semestre les crédits de formation (ECTS) sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

#### **4 L'équipe pédagogique**

L'ensemble des formatrices de l'IFSI intervient sur les 3 années de formation et est réparti sur les Unités d'Enseignements (UE).

La coordination pédagogique est assurée par Marion LAURENT sous la direction de Cécile BARTHOLOME. Deux formatrices sont référentes pour chaque promotion.

#### **5 Le suivi pédagogique**

C'est un accompagnement personnalisé des étudiants : à la fois individuel et collectif, dans une perspective de professionnalisation.

#### **6 L'accompagnement individuel**

Il est réalisé par la formatrice référente pédagogique de l'année. Cette formatrice est l'interlocutrice privilégiée de l'étudiant quant à son cursus de formation, sa progression, son questionnement, ses capacités et ses difficultés. Elle accompagne l'étudiant dans la construction de ses compétences. Un bilan est réalisé par semestre avec la formatrice référente, qui gère également les absences de l'étudiant.

Les entretiens peuvent être à la demande de l'étudiant, de la formatrice, de la coordinatrice pédagogique et/ou de la directrice.

Le portfolio, outil de traçabilité et de communication, accompagne la progression en formation de l'étudiant. Il est indispensable lors de toute rencontre pédagogique en stage et/ou à l'institut.

##### **a. L'accompagnement collectif**

Au cours de la formation il est proposé :

- Des temps d'accompagnement à la réussite des étudiants
- Des temps de préparation et d'exploitation de stage sont organisés à l'I.F.S.I. Ils permettent aux étudiant(e)s : d'élaborer, d'évaluer des objectifs personnels de stage, d'identifier les travaux à effectuer sur les lieux de stage et d'exprimer leur vécu en stage.
- Des temps d'analyses de pratiques en lien avec des situations rencontrées en stage.
- Des temps d'échanges en promotion avec l'équipe pédagogique. Ces temps sont programmés à l'initiative des étudiants et/ou de l'équipe pédagogique (nécessitant un ordre du jour et un compte rendu)
- Des temps de bilan de chaque unité d'enseignement, de semestre et de fin d'année (première semaine de juillet).

La directrice et l'équipe pédagogique

#### **6- La 3ème année**

**Septembre 2023**

**PROJET PÉDAGOGIQUE DE 3ème ANNÉE - PROMOTION INFIRMIÈRE 2023 – 2024 Bergerac**

Le projet pédagogique s'inscrit dans la continuité de la 2° année.

Les objectifs doivent permettre aux étudiants de se situer dans leur processus de professionnalisation et de concrétiser l'alternance intégrative.

#### **Construction des enseignements et des modalités pédagogiques**

Un intérêt a été porté sur l'articulation et la cohérence des unités d'enseignement. L'enseignement de l'unité intégrative (5.5 S5) est en lien avec celui des unités contributives.

#### **Finalité de la formation**

Au terme de ses trois années de formation, l'étudiant aura acquis les dix compétences infirmières qui lui permettront de répondre, dans le cadre de la pluri et de l'inter professionnalité, aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe d'individus, dans les domaines préventif, curatif, palliatif, de réadaptation et de rééducation.

Pour cela, l'étudiant sera capable de :

- Aborder des situations d'une complexité croissante, reflétant le développement de leurs compétences et la construction de leur identité professionnelle.
- Dispenser des soins infirmiers de nature technique, relationnelle et éducative, prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte physique et/ou une détresse psychologique et/ou sociale (dimension holistique)
- Poursuivre la construction d'une posture réflexive individuelle et collective...
- Assurer les prises en charge soignantes dans le cadre de sa responsabilité professionnelle (Ethique, juridique...)
- Exercer en tant que professionnel autonome quel que soit le secteur d'activité en milieu hospitalier, extra hospitalier et en équipe pluridisciplinaire.
- Mobiliser ses savoirs par l'analyse clinique lors des cours et en stage.
- S'initier à la recherche autour de l'analyse de données scientifiques, la lecture critique d'articles et le travail d'initiation à la démarche de recherche.

**Toutes les compétences seront mobilisées mais une attention particulière sera accordée aux :**

- **Compétence 1** (*évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier*)

Les étudiants doivent travailler leur raisonnement clinique pour toutes les personnes qu'ils prennent en charge dans la perspective d'un diagnostic clinique ciblé et consensuel.

- **Compétence 2** (Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers)

Concevoir et construire un projet de soins adapté et personnalisé pour un groupe de patients.

Le diagnostic clinique sera ciblé et consensuel et les actions personnalisées.

Les outils d'organisation du terrain et dossiers patients seront particulièrement utilisés.

Le projet de soins sera abordé dans une dimension inter professionnelle, en lien avec **l'UE 3.3 S5** (Compétence 9).

Les étudiants s'appuieront sur les cas cliniques travaillés dans le cadre de l'unité intégrative 5.5 S5.

- **Compétence 4** (Mettre en œuvre des actions à visée diagnostiques et thérapeutiques)

La maîtrise des connaissances relatives aux enseignements de 2<sup>e</sup> année (UE 2.5, 2.8, 2.7), et de 3<sup>e</sup> année (UE 2.9, UE 2.6) ainsi que les thérapeutiques correspondantes (UE 2.11) permettront la mise en œuvre pertinente des actions diagnostiques et thérapeutiques.

Les cours sur E-Notitia, des DVD sur Formatoile et des techniques infirmières (calculs de doses, simulation procédurale, UE 4.4 S5) aideront à l'acquisition de cette compétence.

- **Compétence 6** (Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins)

**L'UE 4.2 S5** s'appuie principalement sur l'analyse de la pratique relationnelle afin de savoir conduire une relation de soin dans la continuité des connaissances travaillées en 2<sup>e</sup> année.

Une attention particulière portera sur la gestion du stress et l'analyse des émotions (en lien avec l'UE 4.7) afin de contribuer à la construction d'un positionnement professionnel adapté.

- **Compétences 7 et 8** (analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle)

Les temps d'exploitation de stage prendront en compte les problèmes rencontrés et informations utiles au groupe.

- Des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle seront réalisés (dispositif GEASE = Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation d'Etonnement).
- Les analyses de pratique professionnelle portfolio sont attendues : 1 analyse pour 5 semaines de stage.

**UE 3.4 et 5.6** : dans la continuité de l'enseignement de la **3.4 S4** (Compétence 8), les étudiants seront accompagnés dans le cadre d'un travail d'initiation à la démarche de recherche (T.I.R.)

- **Compétence 9** (Informier, former des professionnels en formation)

Intégrer l'importance de l'interprofessionnalité dans le cadre d'une prise en charge holistique du patient. Développer le rôle de l'IDE dans la collaboration, coordination et coopération des différents professionnels.

---

### **En stage :**

Le stage constitue un temps essentiel de la formation par alternance, source de construction des compétences professionnelles.

Le parcours de stage est défini par les besoins en formation et cible la diversité de situations de soins pour une acquisition complète des compétences.

L'étudiant sera en capacité de prendre en charge le secteur de soins dans son ensemble d'ici la fin du Semestre 6.

Les objectifs de stage devront être formulés de manière précise et évolutive, en lien avec les compétences et les besoins spécifiques des étudiants : niveau de formation, de ce qui est attendu et de l'offre du stage.

Après négociation avec l'équipe pédagogique, l'étudiant a la possibilité de réaliser un stage dans un lieu de son choix (à l'étranger, hors métropole ou dans une discipline spécifique), en fonction du parcours de stage, de son besoin en formation, du projet professionnel, au Semestre 6.

Chaque étudiant bénéficiera d'au moins une Rencontre Pédagogique de Stage (R.P.S.) par semestre. Celles-ci seront l'occasion, en collaboration avec le tuteur de stage, d'aborder l'adaptation en stage, d'affiner les objectifs de stage au regard des acquisitions (port folio) ; de présenter des démarches cliniques de façon synthétique ainsi que la présentation de patients à partir de l'outil de planification de l'étudiant.

Ces R.P.S. peuvent être également réalisées à la demande des étudiants, des professionnels et/ou des formateurs.

Le dispositif d'accompagnement à la réussite est caduc.

Les formatrices responsables du suivi pédagogique de 3<sup>e</sup> année :

### **C. Le projet de formation AS**

#### **PROJET PEDAGOGIQUE DE FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT PROMOTION SEPTEMBRE 2023**

La finalité de la formation est de former des professionnels(elles) compétents(es), capables d'offrir à la population des soins de qualité, dans tous les secteurs d'activité, en respectant les aspects éthiques et juridiques de la profession.

La formation comprend une alternance d'enseignements théoriques et pratiques, dispensés à l'IFAS ou à distance, et de stages cliniques organisés par les structures d'accueil.

Cette formation suppose une articulation entre 3 partenaires, co constructeurs des compétences de base mobilisées dans le métier d'aide-soignant. Ce sont l'IFAS, les terrains de stage, l'élève. Pour les apprentis, la formation suppose une articulation entre 5 partenaires : l'IFAS, les terrains de stage, l'employeur, l'apprenti et le CFA.

Ce document est élaboré en tenant compte de l'arrêté du 10 juin 2021 et des bilans de formation effectués avec les élèves des promotions précédentes. Il précise :

- **Les orientations pédagogiques**
- **Le dispositif de formation.**

## DEFINITION DU METIER

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R-4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier (annexe I : diplôme d'état aide-soignant – référentiel) L'article R4311-4 du Code de la santé publique dispose maintenant que :

« L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant »

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée (Annexe I du référentiel d'activités).

Le référentiel du 10 juin 2021 s'ouvre sur 2 volets :

Les soins courants : Les soins initialement réalisables par la personne elle-même ou par un aidant et les soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Les soins aigus : Les soins réalisables exclusivement par un professionnel de santé, les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire, dans le cadre d'une prise en soins par une équipe pluridisciplinaire, et les soins dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

## LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Le Projet de formation de l'IFAS Florence Nightingale Bagatelle comprend :

### 1/ Les objectifs de la formation

L'ensemble de la formation vise à ce que chacun acquiert des connaissances (des savoirs), des postures professionnelles (savoirs être) et des expériences (savoirs-faire) à travers les 11 compétences attendues pour l'exercice de la profession aide-soignant selon l'arrêté du 10 juin 2021.

- 1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.**
- 2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.**
- 3. Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin.**
- 4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.**
- 5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.**
- 6. Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.**
- 7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.**
- 8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.**

9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soin.
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques.

## 2/ Les valeurs de l'IFAS Florence Nightingale Bagatelle

Les compétences seront développées au regard des valeurs propres à l'Institut de formation :

- La reconnaissance de la place de l'élève dans sa singularité, de par son expérience personnelle et son projet professionnel.
- La reconnaissance, le soutien et la promotion de la dimension humaine des personnes soignées quels que soient leurs contextes socioculturel, psychologique et environnemental.
- La contribution à la création de conditions optimales de sécurité physiques et psychologiques aussi bien pour la personne soignée que pour le soignant.
- L'investissement de la dimension corporelle des soins dans le respect du bien-être de la personne soignée.
- La promotion du travail en équipe pluri professionnelle en formation initiale, par l'engagement de l'institut dans la collaboration des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants, avec une approche centrée sur la personne, et sur l'anticipation de ses besoins.
- L'optimisation de la mise en commun des forces individuelles dans l'objectif de l'entraide et de la cohésion du groupe.

## 3/ Les objectifs pédagogiques de l'IFAS Florence Nightingale Bagatelle

### Objectifs généraux :

Acquérir progressivement des compétences et construire une identité professionnelle.

Accompagner l'apprenant dans une démarche réflexive dans l'auto-évaluation de sa pratique professionnelle et l'analyse des situations rencontrées.

Prendre en soins la personne et accompagner son entourage en prenant en compte toutes ses dimensions.

Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages.

Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

### Objectifs spécifiques :

- **Se situer dans un groupe professionnel pour occuper pleinement dans une équipe, une place d'aide-soignant responsable et à l'écoute de l'autre.**

Pour cela, l'apprenant doit s'engager à :

- Connaître le cadre législatif qui régit les fonctions d'aide-soignant et d'infirmier, ainsi que les réglementations en matière de santé publique.
- Collaborer avec l'infirmier(e) afin de conjuguer au mieux compétences, travail d'équipe et respect du projet de soin (participation à la démarche de soins),

- Savoir transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité des soins.
  - Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires et de ses pairs.
  - Se positionner dans un groupe, tant à l'Institut, qu'en stage.
  - Développer la connaissance de soi-même, de ses positions, de ses valeurs.
- **Établir une relation humaine et professionnelle adaptée :**  
Pour cela, l'apprenant doit s'engager à :
- Porter attention à l'autre : travail de réflexion sur la place du soignant dans l'interaction soignant/soigné ; c'est un espace de rencontre favorisant une dynamique, une relation de confiance, un accompagnement.
  - Développer le sens de l'observation dans l'ici et maintenant afin de se questionner sur le sens que peut revêtir un signe, un symptôme et/ou un comportement.
  - Être en capacité à rencontrer la différence.
  - Comprendre les enjeux de la communication verbale et non verbale.
  - Établir une réflexion autour de problématiques professionnelles telles que la violence, l'agressivité, le refus de soin, la dépendance, les vulnérabilités.
  - Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne
- **Développer l'observation, des capacités gestuelles et organisationnelles:**  
Pour cela, l'apprenant doit s'engager à :
- Travailler ses capacités d'observation et d'analyse des pratiques professionnelles sur les terrains de stages en faisant les liens entre théorie et pratique.
  - Apprendre et/ou développer les aspects gestuels et organisationnels des soins en respectant la sécurité, le confort, l'hygiène, la pudeur des patients et les principes d'ergonomie.
  - Acquérir des pratiques rigoureuses et réfléchies en hygiène hospitalière afin de s'inscrire dans la démarche des bonnes pratiques des établissements et dans les recommandations pour la lutte contre les infections associées aux soins.
  - Respecter et solliciter les ressources de la personne et s'inscrire dans son projet personnalisé de soins ou de vie.
  - Adapter les aides matérielles et l'environnement de la personne, selon leurs besoins et leur degré d'autonomie.
- **Développer son raisonnement clinique**  
Pour cela, l'apprenant doit s'engager à :
- Développer ses capacités à se questionner et à analyser les situations de soins rencontrées.
  - Élaborer une analyse pertinente permettant de repérer les problèmes de santé réels ou potentiels de la personne, en réalisant des liens entre la théorie et la pratique, puis en mettant en œuvre les actions aides-soignantes associées.
  - Prendre en compte le projet de soin et/ou d'accompagnement de la personne dans un contexte donné, à un moment donné pour proposer des actions de soin réfléchies, centrées sur la personne.
  - S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire.
  - S'inscrire dans une démarche de la qualité et de gestion des risques.
  - Identifier les signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
  - Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
  - Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle
  - Évaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

➤ **Développer la dimension corporelle des soins**

Pour cela, l'apprenant doit s'engager à :

- Développer de façon progressive des capacités relationnelles adaptées, par la prise en compte de la dimension corporelle afin de mieux accompagner les personnes soignées lors des différentes étapes et événements (maladie, handicap, souffrance) de la vie.
- Appréhender la place du corps dans la relation soignant/soigné
- S'initier aux différentes techniques psychocorporelles.

➤ **Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources et les capacités physiques et psychiques de la personne**

Pour cela, l'apprenant doit s'engager à :

- Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
- Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Réajuster et prioriser ses interventions en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de la prise en soins
- Acquérir des connaissances et des outils pour adapter sa pratique soignante, et les réactualiser tout au long de sa vie professionnelle
- Participer à la qualité de vie de la personne âgée ou en situation de handicap en tenant compte de son état physique, de ses sensations de bien être, de son état psychologique, de son statut social et de son environnement familial et relationnel.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

- **DISPOSITIF DE FORMATION**

**Spécificités pédagogiques du dispositif en privilégiant l'accompagnement de l'apprenant par des apprentissages en présentiel.**

Favoriser un processus de formation en s'appuyant sur l'expérience, les ressources et la participation de chacun avec :

- une majorité de cours en travaux dirigés, travaux pratiques et de simulation en santé (serious game, salles de pratiques, chambre des erreurs, tribunal de la douleur)
- la mise en œuvre des Accompagnements Pédagogiques Individualisés par une approche ludique et interactive répondant aux besoins spécifiques des apprenants
- des évaluations en pratique simulée
- des temps d'analyses de pratiques professionnelles en retour de stage ;
- des outils numériques pour l'enseignement à distance ;
- la venue d'intervenants de différents horizons professionnels et de fonctions différentes
- des élèves en formation initiale et des élèves en parcours partiels ensemble dans des enseignements ;
- des élèves en apprentissage en parcours complet ou en parcours partiels ;
- un suivi pédagogique collectif et individuel régulier.

**1/ Organisation de la formation**

a) Formation complète

L'ensemble de la formation comporte 44 semaines, soit 1540 h d'enseignement théorique et clinique en alternance en Institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- **22 semaines de formation théorique et pratique**
- **22 semaines de stages cliniques en milieu professionnel**

La formation est organisée de façon à ce que les personnes en parcours partiel ou en poursuite d'étude intègrent la formation pour les blocs auxquels ils sont inscrits. Le dispositif est adapté aux besoins de formation de ces stagiaires en fonction des blocs qu'ils auront à valider.

La validation des blocs de formation s'effectue dans les mêmes conditions que pour la formation initiale.

Les lieux de stages sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition des compétences, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, en fonction de l'expérience antérieure du stagiaire et de l'offre de stage négociée par l'institut.

## **2/ La formation**

### **a) A l'institut**

L'enseignement est organisé en modules, regroupés en blocs et dispensés sur la base de 35 heures de cours par semaine.

**Quel que soit l'enseignement, à distance ou à l'IFAS, la présence aux cours est obligatoire.**

Ceux-ci ont lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (des modifications d'horaires sont toutefois susceptibles d'intervenir selon le programme et le contexte sanitaire).

Le programme est communiqué aux élèves la semaine précédente par le logiciel My Komunote et par affichage.

**L'acquisition des connaissances impose un travail personnel régulier et soutenu de la part des élèves dès le début de la formation.**

Les méthodes pédagogiques utilisées sont multiples, afin de faciliter la mobilisation et l'intégration des connaissances, le développement de la réflexion et des apprentissages gestuels.

- **Cours magistraux** (environ 1/3 du temps de formation à l'institut)
- **Travaux dirigés et travaux pratiques** (environ 2/3 du temps de formation à l'institut)
  - Travaux sur documents
  - Études de cas
  - Analyses de situations
  - Exposés en groupes
  - Réflexions professionnelles en groupes
  - Exploitation de documents audio-visuels
  - Exploitation des expériences provenant des stages et autres
  - Travaux à partir de logiciels multimédias spécifiques aux soignants.
  - Sorties pédagogiques (visites professionnelles, colloques...)
  - Travaux en salle de pratique
  - TD de Simulation à la santé

Ces dispositifs (enseignements) sont animés par des formateurs de l'I.F.A.S. et des professionnels de terrains (aides-soignants, infirmiers, assistants sociaux, ergothérapeutes, psychologues...)

Le travail en petits groupes est privilégié.

La présence des étudiants infirmiers permet d'enrichir les échanges et de travailler certains thèmes en commun (la collaboration, l'organisation du travail, réflexion autour du soin et du projet de soin...)

Les méthodes pédagogiques choisies facilitent l'intégration des personnes en parcours complet et en parcours partiel et seront adaptées au cursus suivi.

## b) En stage clinique

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

**Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :**

- 1° Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- 2° Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- 3° Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

**Un stage de sept semaines**, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

**Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.**

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

Pour les élèves en parcours partiel, les stages sont choisis en tenant compte des expériences antérieures et des obligations. L'équipe sera attentive à la réalisation d'au moins un des stages en court séjour médecine ou chirurgie.

### ➤ ORGANISATION DES STAGES

La structure d'accueil détermine les horaires de stage, qui sont le plus souvent identiques à ceux des professionnels (possibilité de travail en 12h). Chaque élève doit réaliser au cours de sa formation une période de travail de nuit.

Pour rappel vous serez amenés à travailler le week-end en stage.

Des temps de préparation sont organisés avant chaque stage permettant :

- De favoriser l'expression orale autour du stage à venir : attentes, appréhensions, représentations.
- De formuler des objectifs personnels afin de mobiliser son potentiel, de participer activement à sa formation avec une prise de responsabilité.
- De prendre connaissance des objectifs institutionnels

Chaque élève dispose d'un portfolio, permettant d'assurer le suivi des périodes de formation en stage et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

Chaque stage fait l'objet :

- D'une évaluation des compétences par l'équipe soignante.
- D'une appréciation générale écrite reflétant l'implication de l'élève pendant le stage.

Il est demandé aux stagiaires de présenter des objectifs personnels en début de stage, qui participeront à l'évaluation du stage, notamment la réalisation du bilan mi-stage par l'équipe d'encadrement pour accompagner l'élève dans sa progression.

L'appréciation de stage est à remettre à l'école dès le lundi du retour de stage sur l'IFAS.

Des temps d'exploitation de stages sont organisés à l'institut pendant ou après chaque stage. Cette instance de formation permet l'expression du vécu de stage entre futurs professionnels. Elle permet de travailler le processus de professionnalisation par :

- Une mise à distance :
  - *Émotionnelle* : L'expression permet de libérer les émotions, et de les identifier, ce qui conduit à une meilleure connaissance/ compréhension de soi et donc des autres.
  - *Relationnelle* : travail de réflexion sur le positionnement dans l'équipe, auprès des malades, par rapport au supérieur hiérarchique et par rapport aux collègues du groupe de travail. (Capacité d'écoute/ capacité d'adaptation)
- Une analyse des pratiques professionnelles
- Une construction progressive des valeurs et modèles professionnels
- Une appropriation et une maturation des savoir-faire et savoir-être.
- Une réflexion sur la place de l'élève aide-soignant au sein de l'équipe.

L'animation est assurée par un formateur référent.

### ➤ LES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES STAGES

L'élève argumentent par écrit des souhaits de stage au regard de l'offre disponible, de leurs besoins en formation et des objectifs spécifiques qu'ils veulent atteindre. L'affectation des stages se fait en concertation avec le référent de suivi pédagogique et l'ensemble de l'équipe pédagogique.

L'attribution des stages dépend de l'offre de stages négociée par l'institut de formation, des obligations du référentiel de formation (notamment les parcours partiels) et des besoins de l'élève.

#### c) Le suivi pédagogique

Il représente l'accompagnement de la promotion et de l'élève, tout au long de l'année, tant sur le plan collectif qu'individuel. Pour cela des temps forts sont proposés.

##### Au niveau collectif :

- Des mises au point sur les acquisitions en stage à partir du référentiel de formation et d'activité de la profession d'aide-soignante.
- Des groupes d'analyse de situation
- Des temps d'échanges
- Des bilans réguliers entre l'équipe pédagogique et la promotion

##### Au niveau individuel :

- Un suivi des résultats théoriques et pratiques par les formateurs dans l'objectif de l'acquisition des compétences
- 3 bilans individuels de formation (en début, au milieu et en fin d'année)
- Des visites en stage seront programmées
- Des visites apprentissages (avec le CFA, employeur, apprenti et formateur référent de suivi pédagogique)

Un temps de bilan, un entretien individuel ou une visite en stage peut être réalisé à la demande de l'élève, du formateur, des professionnels encadrants ou de la directrice.

#### 3/ Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Les objectifs pédagogiques de notre institut de formation d'aides-soignants incluent les objectifs suivants :

- ✓ Assurer une évaluation juste et équitable des connaissances et compétences des élèves, en prenant en compte leur progression tout au long de l'année d'inscription.
  - ✓ Favoriser la consolidation des connaissances en encourageant un délai adéquat entre la session initiale et la session de rattrapage, permettant aux élèves de consolider leurs acquis.
  - ✓ Encourager l'autonomie et la responsabilité des élèves dans leur apprentissage, en les incitant à travailler et à progresser tout au long de l'année.
  - ✓ Promouvoir la qualité de l'évaluation en mettant en place des critères clairs et transparents pour la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence.
  - ✓ Accompagner les élèves en redoublement en reconnaissant leurs acquis et en les dispensant des enseignements déjà validés, afin de leur permettre de se concentrer sur les modules qui nécessitent une amélioration.
- Évaluation des modules de formation : les modalités de validation de chacun des 5 blocs de compétences de formation sont définis par décret.

Compensation des notes : Au sein d'un même bloc de compétence, nous procédons à la compensation des notes des modules entre elles. Cette compensation ne s'applique qu'aux notes supérieures ou égales à 8/20. Toutes les notes sont de même coefficient (coefficient 1).

La réalisation de la session 2 de rattrapage, systématique en cas de note inférieure à la moyenne, malgré la compensation entre les modules d'un même bloc présente un intérêt pédagogique important. Cela permet non seulement d'améliorer la moyenne des notes par blocs, mais également d'offrir aux élèves une occasion de renforcer leurs connaissances, de maintenir leur engagement dans l'apprentissage continu et de développer leur motivation et leur confiance en eux.

1. Amélioration de la moyenne des notes par blocs : En permettant aux élèves de participer à la session 2 de rattrapage, nous leur offrons une chance supplémentaire d'améliorer leurs notes et, par conséquent, leur moyenne globale par blocs. Cela favorise une meilleure évaluation de leurs compétences dans chaque domaine spécifique de la formation d'aide-soignant.
2. Consolidation des connaissances : La tenue de la session 2 de rattrapage offre aux élèves une opportunité supplémentaire de consolider leurs connaissances et compétences dans les modules spécifiques du bloc concerné. En repassant l'évaluation, les élèves ont l'occasion de réviser et de renforcer leurs acquis, ce qui peut conduire à une meilleure maîtrise des sujets abordés.
3. Apprentissage continu : En prévoyant une session de rattrapage, nous encourageons les élèves à poursuivre leur apprentissage tout au long de l'année. La possibilité de réévaluer leurs performances incite les élèves à maintenir un niveau d'engagement et d'effort constant, sachant qu'ils auront une occasion supplémentaire de démontrer leurs compétences.
4. Motivation et confiance en soi : La tenue d'une session 2 de rattrapage témoigne de notre volonté de soutenir les élèves dans leur parcours d'apprentissage. Cela peut renforcer leur motivation et leur confiance en eux, en leur montrant que nous croyons en leur capacité à progresser et à surmonter les difficultés éventuelles. Lorsqu'ils parviennent à améliorer leurs notes grâce à cette opportunité, cela peut renforcer leur estime de soi et leur motivation à continuer à s'améliorer.

Évaluation et rattrapage : Nous mettons en place un système d'évaluation qui prend en compte la meilleure note entre la session initiale et celle de rattrapage sur une année d'inscription.

Les sessions de rattrapage des derniers modules se déroulent au plus tard la 2ème semaine du dernier stage. Nous encourageons un délai minimum de 2 semaines entre la session initiale et la session de rattrapage afin de permettre aux élèves de consolider leurs connaissances.

Redoublement : En cas de redoublement d'un élève, nous prenons en compte les notes supérieures ou égales à 10/20 de l'année initiale. L'élève est alors dispensé, durant son année de redoublement, des enseignements et des validations correspondant aux modules dont les notes sont conservées.

- Évaluation des stages cliniques : elle est réalisée par les responsables de l'encadrement de l'élève en stage, à partir du portfolio en fonction des compétences attendues.

Le tuteur de stage apprécie le niveau d'acquisition des compétences selon 4 valeurs : « Acquis », « À améliorer », « Non acquis », « Non mobilisé ». L'acquisition de la compétence est décidée en commission de validation de l'acquisition des résultats au sein de l'institut de formation sur proposition du formateur référent de l'élève

La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation, soit les 4 périodes pour un parcours complet.

Les élèves ont droit à une période en milieu professionnel, communément appelée stage de rattrapage, permettant de rattraper une ou des compétences non validées. La durée et le type de stage est prescrit par l'institut de formation à la suite d'un entretien pédagogique avec l'élève.

La DREETS procède à la certification ou non de chaque bloc de compétence et à la délivrance ou non du diplôme d'État. Le diplôme d'État s'acquiert par la validation des 5 blocs de compétence.

L'équipe pédagogique, sous la direction de Mme Bartholome directrice :

Sylvain Chagneau – Référent handicap

Claire Lugan - Coordinatrice de stages

Emilie Kennouche

Eric De Los Angeles

Cécilia Laurent-Verrons – Coordinatrice pédagogique et coordinatrice de stages

## VII. Les indicateurs d'évaluation du projet pédagogique

---

Chaque année le projet pédagogique est évalué et réajusté si nécessaire. L'évaluation du projet se fait par la succession de bilans avec les formateurs et les étudiants afin de recueillir l'avis de toutes les personnes concernées. Ainsi, en fin de chaque semestre ou de module, un bilan du semestre est organisé avec les étudiants et les formateurs.

La directrice assiste à ce bilan.

Les points suivants sont abordés :

- organisation des UE ou des modules
- éléments significatifs du semestre ou de l'année qui ont permis aux étudiants de progresser
- difficultés durant le semestre ou l'année
- accompagnement par l'équipe pédagogique et suivi pédagogique
- dynamique des groupes et de la promotion
- parcours de stage

Les échanges se veulent riches et constructifs, et aboutissent souvent à des propositions intéressantes.

Un bilan de fin de formation est organisé avec les 3<sup>ème</sup> années et les élèves AS dans les mêmes conditions. L'objectif est de mesurer sur l'ensemble du dispositif de formation le niveau de satisfaction des étudiants et

les motifs de leurs insatisfactions, la performance de l'organisation, connaître les attentes et propositions des étudiants pour améliorer leurs conditions d'apprentissage, pouvant aboutir à des modifications et des réajustements si nécessaires.



**Tableau des évaluations UE Semestre 3  
Promotion 2019 - 2022**

| UE Compétence | Intitulé de l'UE  | DATES   | Formateurs Référents UE        |
|---------------|---|---|--------------------------------|
| UE 4.4. S2 C4 | Thérapeutique et contribution au diagnostic médical               | <b>Ecrit le 23/09/20<br/>Pratique sur convocation</b> | B. Perret et V. Allafort       |
| UE 1.2 C5     | Santé publique et économie de la santé                            |   | V.Simonneau S.Kherradji        |
| UE 2.11*. C4  | Pharmacologie et Thérapeutiques                                   | Cf tableau université                                 | I.Argé et T. Roussillon        |
| UE 2.5* C4    | Processus inflammatoires et infectieux                            | Cf tableau université                                 | S. Lalanne et T Roussillon     |
| UE 2.8* C4    | Processus obstructifs   | Cf tableau université                                 | Y. Lapeyre et MJ. Labrouillère |
| UE 3.2 C2     | Projet de soins infirmiers  | 09/12/20 de 13h45 à 16h45                             | Y. Lapeyre et MJ. Labrouillère |
| UE 3.3 C9     | Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité | 09/12/20 de 13h45 à 16h45                             | Y. Lapeyre et MJ. Labrouillère |
| UE 4.2 C6     | Soins relationnels  | 16/12/20 de 13h45 à 14h45                             | JC. Pezerat et S. Ronteix      |
| UE 4.6 C5     | Soins éducatifs et préventifs                                     | 16/12/20 de 8h45 à 11h15                              | V.Simonneau S.Kherradji        |
| UE 5.3 C2 C8  | Communication et conduite de projet                               | Jeudi 17/12/20 de 14h à 17h                           | Y. Lapeyre et S. Lalanne       |
| UE 6.2        | Anglais   | 04/12/20 de 13h30 à 14h30                             | S. Baron                       |

UE\* Contributive avec l'Université

\* Vaut pour convocation

Version du 22/9/2020 (sous réserve de modifications). B. Perret et J-C. Pezerat

**Tableau des évaluations UE Semestre 4  
Promotion 2019 - 2022**

| <b>UE Compétence</b> | <b>Intitulé de l'UE</b>  | <b>DATES</b>   | <b>Formateurs Référents UE</b>               |
|----------------------|--|--|--|
| <b>UE 2.7* C4</b>    | <b>Processus dégénératifs</b>  | <b>Cf tableau université<br/>(11/06/20 de 9h à 10h)</b>  | <b>B. Perret et MJ.<br/>Labrouillère</b>     |
| <b>UE 4.5</b>        | <b>Gestion des risques</b>   | <b>10/06/21 de 10h à 12h</b>                             | <b>MJ. Labrouillère et T.<br/>Roussillon</b> |
| <b>UE 4.6 C5</b>     | <b>Soins éducatifs</b>   | <b>25/06/21 de 9h à 10h</b>                              | <b>V.Simonneau S.Kherradji</b>               |
| <b>UE 5.4 C5</b>     | <b>soins éducatifs et formation des<br/>professionnels</b>                   | <b>25/06/21 de 10h15 à 12h15</b>                         | <b>V.Simonneau S.Kherradji</b>               |
| <b>UE 3.5 C10</b>    | <b>Encadrement</b>   | <b>Sur convocation sem 24/25<br/>Avant la CAC</b>        | <b>S. Baron et H. Navarra</b>                |
| <b>UE 3.4* C8</b>    | <b>Initiation à la démarche de recherche</b>                                 | <b>Cf tableau université<br/>(04/06-&gt; 11/06/2021)</b> | <b>S. Baron et S. Ronteix</b>                |
| <b>UE 4.3 C4</b>     | <b>Rôles infirmiers organisation du travail<br/>et interprofessionnalité</b> | <b>A définir</b>   | <b>I. Argé et T.<br/>Roussillon</b>          |
| <b>UE 4.4 C4</b>     | <b>TTT et diagnostic médical</b>   | <b>Sur convocation sem 24/25<br/>Avant la CAC</b>        | <b>V. Allafort et T.<br/>Roussillon</b>      |
| <b>UE 1.3* C7</b>    | <b>Législation éthique</b>   | <b>Cf tableau université<br/>(04/06-&gt; 11/06/2021)</b> | <b>I. Argé et J-C. Pezerat</b>               |
| <b>Anglais (6.2)</b> | <b>Anglais</b>   | <b>02/06/20 13h45-14h45</b>                              | <b>S. Baron</b>                              |

**UE\* Contributive avec l'Université**

**\* Vaut pour convocation**

**Version du 19/11/2020 (sous réserve de modifications). B. Perret et J-C. Pezerat**

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES VALIDATIONS  
UNIVERSITAIRES  
ANNEE 2020/2021 -**

| SEMESTRE                                      | UE  | DATES                                      | Modalité d'évaluation                             | HORAIRE (temps univ+ IFSI)                   |
|---|---|--|---|--|
| S1<br><b>20 points IFSI</b>                   | UE 2.10<br>Infectiologie –<br>Hygiène   | <b>A la<br/>convenance des<br/>IFSI</b>    | Analyse de<br>situation<br>rencontrée<br>en stage | A la<br>convenance<br>des IFSI               |
| S1<br><b>20 points</b>                        | UE 1.1<br>Psychosociologie<br><b>Correction IFSI</b>                          | <b>Jeudi<br/>21/01/2021<br/>Durée 1H30</b> | QROC à<br>partir d'un<br>texte                    | 14h/15h30<br>(14h/16h) pour<br>1/3 temps     |
| S1<br><b>20 pts Fac</b>                       | UE 2.1<br>Biologie<br>Fondamentale  | <b>Jeudi<br/>21/01/2021<br/>Durée 45mn</b> | QCM   | 16h30/17h15<br>(16h30/17h30)<br>pour 1/3 tps |
| S1<br><b>12 pts Fac<br/>8 points IFSI</b>     | UE 2.2<br>Cycles de la vie  | <b>Vend<br/>22/01/2021<br/>Durée 2h</b>    | QCM   | 8h30/10h30<br>(8h30/11h10)<br>Pour 1/3tps    |
| S1<br><b>10 points Fac</b>                    | UE 2.4<br>Processus<br>traumatiques   | <b>Vend<br/>22/01/2021<br/>Durée 1h</b>    | QCM   | 11h30/12h30<br>(11h30/12h50<br>pour 1/3 tps) |
| S1<br><b>10 points Fac-<br/>S1</b>            | UE 1.3<br>Législation   | <b>Vend<br/>22/01/2021<br/>Durée 1h</b>    | QCM   | 14h/15h<br>(14h/15h20<br>pour 1/3 tps)       |
| S1<br><b>15 points Fac<br/>5 points IFSI</b>  | UE 2.11<br>Pharmacologie  | <b>Vend<br/>22/01/2021<br/>Durée 1h</b>    | QCM à<br>partir d'un<br>cas clinique              | 15h45/16h45<br>(15h45/17h05<br>pour 1/3 tps) |
| S3<br><b>10 points Fac<br/>10 points IFSI</b> | UE 2.5<br>Processus<br>inflammatoires   | <b>Lun 25/01/2021<br/>Durée 1h</b>         | QCM   | 8h/9h <b>(9h20)</b>                          |
| S3<br><b>10 points Fac<br/>10 points IFSI</b> | UE 2.8<br>Processus<br>obstructifs  | <b>Lun 25/01/2021<br/>Durée 1h</b>         | QCM   | 9h30/10h30<br><b>(10h50)</b>                 |
| S3<br><b>10 points Fac<br/>10 points IFSI</b> | UE 2.11<br>Pharmacologie  | <b>Lun 25/01/2021<br/>Durée 1h</b>         | QCM à<br>partir d'un<br>cas clinique              | 11h15/12h15<br><b>(12h35)</b>                |
| S5<br><b>?</b>                                | UE 2.6<br>Processus<br>psychopathologiques<br><b>Correction IFSI ou FAC ?</b> | <b>Lundi<br/>25/01/2021<br/>Durée 1h30</b> | ?<br>Ex Région                                    | 14h/15h30<br><b>(16h)</b>                    |
| S5<br><b>10 points Fac</b>                    | UE 2.9<br>Processus tumoraux  | <b>Lundi<br/>25/01/2021<br/>Durée 1h</b>   | QCM<br>Ex Région                                  | 16h15/17h15<br><b>(17h 35)</b>               |
| S5<br><b>5 points Fac<br/>15 points IFSI</b>  | UE 2.11<br>Pharmacologie  | <b>Mer<br/>27/01/2021<br/>Durée 2h</b>     | QCM<br>Ex Région                                  | 10h/12h<br><b>(12h40)</b>                    |

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES VALIDATIONS  
UNIVERSITAIRES – Semestres 2 et 4**

**ANNEE 2020/2021**

**Le contenu et la longueur des épreuves doivent être adaptés à leur durée**

| SEMESTRE                              | UE   | DATES                                   | MODALITE FAC                           | HORAIRE<br>(Temps Univ+<br>IFSI)   |
|---------------------------------------|--|---|--|------------------------------------|
| S2<br>10 points Fac<br>10 points IFSI | UE 2.3<br>Santé maladie,<br>handicap                 | <del>Ven</del> 18/06/2021<br>Durée 1h   | QCM                                    | 8h/9h<br><b>(9h20)<sup>1</sup></b> |
| S2<br>20 points                       | UE 1.1<br>Psychosociologie<br><u>Correction IFSI</u> | <del>Ven</del> 18/06/2021<br>Durée 1h   | QROC à partir<br>d'un <del>texte</del> | 9h30/10h30<br><b>(10h50)</b>       |
| S2<br>10 points fac<br>10 points IFSI | UE 1.2 santé<br>publique<br>économie de la<br>santé  | <del>Ven</del> 18/06/2021<br>Durée 1h30 | QCM                                    | 11h/12h30<br><b>(13h)</b>          |
| S2<br>10 points Fac<br>10 points IFSI | UE 2.6<br>Psychopathologie                           | <del>Ven</del> 18/06/2021<br>Durée 1h30 | QCM                                    | 14h/15h30<br><b>(16h)</b>          |

|                     |   |   |  |                             |
|---------------------|---|---|--|-----------------------------|
| S4<br>20 points     | UE 1.3<br>Droit- Ethique<br>Déontologie<br><u>Correction IFSI</u>               | Travail en groupes<br>Restreints<br><u>Remise sujet :</u><br><u>Vendredi</u><br><u>04/06/2021 14h</u><br><u>Restitution :</u><br><u>Jeu</u> <u>10/06/2021</u><br><u>Avant 16h</u> | Travail écrit<br>d'analyse d'une<br>situation de soins<br>posant un<br>questionnement<br>éthique       |                             |
| S4<br>10 points Fac | UE 2.7<br>Défaillances<br>organiques et<br>processus<br>dégénératifs            | <del>Ven</del> 11/06/2021<br>Durée 1h   | QCM  | 9h/10h<br><b>(10h20)</b>    |
| S4<br>20 points     | UE 3.4<br>Initiation à la<br>démarche de<br>recherche<br><u>Correction IFSI</u> | <del>Ven</del> 11/06/2021<br>Durée 1h30<br><u>Remise du texte</u><br><u>Journée du</u><br><u>04-06-2021 à 14h</u>   | Présentation d'un<br>résumé de<br>recherche à partir<br>de l'analyse d'un<br>article de<br>recherche ? | 10h30/12h<br><b>(12h30)</b> |

<sup>1</sup> Note en rouge = fin épreuve pour les 1/3 temps

Lignes grisées : UE non ~~refait~~, Evaluation à faire dans ex Région

Coordination IFSI/Université de Santé de Bordeaux –Poitiers- Limoges– Calendriers des validations universitaires – 2020/2021 - NL

**Tableau des évaluations UE Semestre 5  
Promotion 2018 - 2021**

| UE Compétence | Intitulé de l'UE  | DATES   | Formateurs Référents UE                            |
|---------------|---|---|--|
| UE 2.6*. C    | Processus Psychopathologiques                                       | Cf tableau université                                     | S. Lalanne et JC. Pezerat                          |
| UE 2.9*. C4   | Processus Tumoraux  | Cf tableau université                                     | Y. Lapeyre et L. Saget                             |
| UE 2.11*. C4  | Pharmacologie et Thérapeutiques                                     | Cf tableau université                                     | I.Argé et T. Roussillon                            |
| UE 3.3. C9    | Rôle Infirmier et organisation du travail et inter professionnalité | Exposés.<br>11 et 14 décembre 2021<br>4 janvier 2021      | H.Navarra, S. Ronteix<br>V Simonneau et L Saget    |
| UE 3.4.C8     | Initiation à la démarche de recherche                               | 18/12/2020 à 13h15  | S. Lalanne et T Roussillon                         |
| UE 4.2. C6    | Soins relationnels  | 27.01.2021 de 8h30 à 9h30                                 | JC. Pezerat et S. Ronteix                          |
| UE 4.4. C4    | Thérapeutique et contribution au diagnostic médical                 | Les 16, 17 et 18 décembre 2020.<br><b>Sur convocation</b> | I.Argé et MJ. Labrouillère                         |
| UE 4.7. C4    | Soins palliatifs et fin de vie                                      | 26/01/2021 de 10h45 à 12h45                               | V. Allafort et H.Navarra                           |
| UE 5.5. C4.C9 | Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins          | 26.01.2021 de 13h30 à 16h30                               | H.Navarra et L. Saget                              |
| UE 5.7.       | Projet professionnel  | 01.02.2021 par mail à 12h00 au plus tard                  | H. Navarra, S. Ronteix<br>L. Saget et V. Simonneau |
| UE 6.2        | Anglais   | 11.01.2021 de 8h30 à 9h30                                 | S.Baron  |

UE\* Contributive avec l'Université

\* Vaut pour convocation

Version du 14/10/2020 (sous réserve de modifications). T. Roussillon et S. Lalanne

**CALENDRIER VALIDATIONS UNIVERSITAIRES**  
**SUJETS REGIONAUX**  
**CORRECTION UNIVERSITAIRES ET/OU IFSI**  
**2 °SESSION**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021**

| SEMESTRE | U.E.  | Date  | Heures                          |
|----------|---|---|---------------------------------|
| S1       | UE 2.10 Hygiène<br><b>Correction IFSI</b>                             | A la convenance de l'IFSI   | A la convenance de l'IFSI       |
| S1       | UE1.1 Psycho/socio<br><b>Correction IFSI</b>                          | Jeu.29/04/2021  | 8h30/10h<br><b>(10h30)</b>      |
| S1       | UE 2.1 Biologie fondamentale  | Jeu.29/04/2021  | 10h45/11h30<br><b>(11h45)</b>   |
| S1       | UE 2.2 Cycles de la vie   | Jeu.29/04/2021  | 13 h15/15 h15<br><b>(15h55)</b> |
| S1       | UE 2.4 <del>Processus traumatiques</del>                              | Jeu 29/04/2021  | 16h/17h<br><b>(17h20)</b>       |
| S.1      | UE1.3 Droit- <del>Ethique-<br/>Déontologie</del>                      | Ven.30/04/2021  | 15h15/16h15<br><b>(16h35)</b>   |
| S.1      | UE 2.11 <del>Pharmacologie</del>                                      | <del>Ven 30/04/2021</del>   | 16h45/17h45<br><b>(18h05)</b>   |
|          |   |   |                                 |
| S.2      | UE1.1 <del>Psychosocio anthropologie</del>                            | Lun.05/07/2021  | 13h/14h<br><b>(14h20)</b>       |
| S.2      | UE1.2 <del>Santé Publique</del>                                       | Lun.05/07/2021  | 14h30/16h<br><b>(16h30)</b>     |
| S.2      | UE 2.3 <del>Santé Maladie Handicap</del>                              | Lun.05/07/2021  | 16h30/17h30<br><b>(17h50)</b>   |
| S.2      | UE 2.6 <del>Psychopathologie</del><br><b>Correction IFSI</b>          | Mar.06/07/2021  | 9h/10h30<br><b>(11h)</b>        |
|          |   |   |                                 |
| S.3      | UE 2.8 <del>Process obstructifs</del>                                 | Mar.27/04/2021  | 8h15/9h15<br><b>(9h35)</b>      |
| S.3      | UE 2.11 <del>Pharmacologie</del>                                      | Mar.27/04/2021  | 9h45/10h45<br><b>(11h05)</b>    |
| S.3      | UE 2.5 <del>Processus infectieux</del>                                | Mar 27/04/2021  | 11h15/12h15<br><b>(12h35)</b>   |
|          |   |   |                                 |
| S.4      | UE 2.7 <del>Processus dégénératifs</del>                              | Lun.05/07/2021  | 9h/10h<br><b>(10h20)</b>        |
| S.4      | UE 3.4 <del>Initiation à la Recherche</del><br><b>Correction IFSI</b> | Lun.05/07/2021  | 10h30/12h<br><b>(12h30)</b>     |
| S.4      | UE 1.3 <del>Ethique-Déontologie</del><br><b>Correction IFSI</b>       | <b>Envoi du sujet le -02/07/2021</b><br><b>Restitution le Lun. 09/07/2021</b> |                                 |
|          |   |   |                                 |
| S.5      | UE 2.11 <del>Pharmacologie</del>                                      | Jeu.29/04/2021  | 8h30/10h30<br><b>(10h50)</b>    |
| S.5      | UE 2.6 <del>Psychopathologie</del>                                    | Jeu.29/04/2021  | 11h/12h30<br><b>(13h)</b>       |
| S.5      | UE 2.9 <del>Processus tumoraux</del>                                  | Jeu 29/04/2021  | 14h/15h<br><b>(15h20)</b>       |

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL ÉVALUATIONS FORMATION AIDE-SOIGNANT JANVIER 2021

### MODULE 1 :

1<sup>ère</sup> session écrit: Lundi 1 mars 2021 de 9h à 11h00

2<sup>ième</sup> session écrit : Lundi 3 mai 2021 de 13h30 à 15h30

MSP 1<sup>ère</sup> session : *Stage du 22 avril au 16 avril 2021*

*Stage du 8 février au 5 mars 2021 (pour les passerelles DEA et report de formation)*

MSP 2<sup>ième</sup> session : *Stage suivant le stage de la 1<sup>ère</sup> MSP (dépend des parcours)*

### MODULE 2 :

1<sup>ère</sup> session : Vendredi 14 mai 2021 de 8h30 à 10h

2<sup>ième</sup> session : Mercredi 7 juillet 2021 de 9h à 10h30

### MODULE 3 :

1<sup>ère</sup> session MSP : *Stage du 27 septembre au 22 octobre 2021*

2<sup>ième</sup> session MSP: *Stage du 02 novembre au 26 novembre 2021*

### MODULE 4 :

1<sup>ère</sup> session : En même temps que la MSP 1

2<sup>ième</sup> session : En même temps que la MSP 3

### MODULE 5 :

Remise des écrits : Mardi 7 septembre 2021

Soutenance oral : Du 27 septembre au 8 octobre 2021

### MODULE 6 :

1<sup>ère</sup> session : Vendredi 5 février 2021 de 15h30 à 16h30

2<sup>ième</sup> session : Lundi 3 mai 2021 de 11h00 à 12h

### MODULE 7 :

1<sup>ère</sup> session : Vendredi 2 juillet 2021 de 13h30 à 14h30

2<sup>ième</sup> session : Mercredi 7 juillet 2021 de 11h à 12h

### MODULE 8 :

1<sup>ère</sup> session : Vendredi 29 octobre 2021 de 15h30 à 16h30

2<sup>ième</sup> session : Lundi 8 novembre de 9h30 à 10h30

- Annexe 1 : documents césure (charte et dossier)
- 



## Charte de la période de la césure Règles et principes fondamentaux, modalités

### DEFINITION

La césure consiste à suspendre la formation initiale temporairement dans le but d'acquérir une expérience significative ou complémentaire dans son domaine ou une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

Elle peut consister en :

- L'acquisition d'une expérience personnelle en autonomie
- Une formation dans un domaine autre que celui de la scolarité principale.
- Une mission de service civique
- Une période en milieu professionnel<sup>1</sup> (Stage)
- Un engagement de volontaire associatif, en France ou à l'étranger
- Un projet de création d'activité.
- Immersion en entreprise sous la forme du personnel rémunéré par l'organisme d'accueil. (Salarial)

### Ce qu'elle n'est pas :

- Elle ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension et ne peut donc en aucun cas avoir un caractère obligatoire.
- Elle ne se substitue pas aux voies d'acquisition usuelles de certaines compétences nécessaires à l'attribution du diplôme, notamment dans le projet de fin d'étude ou dans les stages en entreprises, à l'étranger ou en France, ni dans la formation en langue, dont elle ne peut en aucun cas en dispenser l'étudiant(e).
- Elle ne peut pas être effectuée en Semestre 1 (pour des raisons de calendrier de demande de l'établissement) et ne peut pas prendre place après la dernière année de cursus.

### La durée de la période de césure

La période de césure doit se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant en même temps qu'un semestre universitaire (donc pas au milieu du semestre).

Elle s'étend sur une durée maximale de douze mois représentant une année universitaire ou deux semestres consécutifs à cheval sur deux années universitaires.

### PROCESSUS

#### La demande

---

<sup>1</sup> Dans ce cas, un contrat est conclu entre l'étudiant et le milieu professionnel d'accueil.

Pour candidater à une période de césure, l'étudiant doit constituer un dossier de candidature et l'adresser au secrétariat de l'institut avant le 31 mars pour une césure en début d'année scolaire et avant le 31 août pour une césure débutant en semestre pair.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un CV et une lettre de motivation
- La description du projet précisant son lien avec la formation suivie, sa nature, les modalités de mise en œuvre et les objectifs du projet.
- Une attestation de la part de l'organisme d'accueil prêt à s'engager sur la période dans le cadre d'une césure réalisée auprès d'un organisme d'accueil.

Dans les cas de projets impliquant une mobilité internationale, les étudiants prennent systématiquement contact au préalable avec les formateurs référents mobilité internationale. Tout dossier incomplet ou déposé au-delà de la date limite sera irrecevable

### **La réponse**

La réponse est donnée après examen des documents fournis par l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit et avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

La réponse peut être positive sans autre condition : en ce cas, l'établissement signifie l'accord, signe l'accord de réintégration, précise les exigences pédagogiques et identifie un référent.

La réponse peut être négative. En ce cas, le refus est motivé par écrit. L'étudiant(e), peut déposer un recours dans les huit jours qui suivent la date de réponse auprès de la Directrice de l'IFSI.

Dans tous les cas, la réponse à la demande de césure est notifiée au plus tard un mois après les dates limites de demandes par la Directrice de l'IFSI.

### **Le suivi et l'évaluation de la période de césure**

L'IFNB s'engage à désigner dans tous les cas un enseignant-référent pour le suivi de l'étudiant(e) en période de césure. L'IFNB demande dans tous les cas la rédaction d'un rapport sur l'expérience réalisée au cours de la période de césure, rapport comportant une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis sont mentionnés dans le supplément au diplôme.

### **La signature du contrat pédagogique**

Lorsque le départ en césure est accepté, un contrat pédagogique mentionnant les caractéristiques de la période de césure, ses modalités d'accompagnement pédagogique, de valorisation, le cas échéant et les engagements respectifs de l'étudiant(e) et de l'institut est signé.

Ce contrat garanti à l'étudiant(e) sa réintégration ou son inscription au sein du parcours de la formation dans le semestre ou l'année ou il/elle avait été admis(e) avant son départ en période de césure.

Il engage également l'étudiant(e) à tenir informé l'IFNB de tout changement de sa situation durant sa période de césure.

La signature du contrat pédagogique est indispensable et conditionne le départ en période de césure.

### **Les devoirs de l'étudiant**

L'étudiant(e) doit être régulièrement inscrit(e) dans une formation initiale dispensée par l'Université de Bordeaux et l'IFNB.

L'étudiant(e) est tenu(e) de signer avant son départ en période de césure, le contrat pédagogique précisant les caractéristiques de la période de césure et les engagements respectifs de l'étudiant(e) et de l'IFNB.

L'étudiant(e) est tenu(e) de se présenter aux sessions d'examens du semestre ou de l'année en cours avant son départ en césure. Le non-respect de cette exigence entraînera le refus du départ en césure de l'étudiant(e).

L'étudiant(e) est tenu(e) de maintenir un lien avec l'IFSI Florence Nightingale Bagatelle durant sa période de césure, auprès de l'enseignant-référent nommé. Il/elle devra l'informer de tout changement de sa situation durant sa période de césure.

Dans le cadre d'une période de césure à l'étranger, l'étudiant(e) s'engage à prendre contact avec les formateurs référents mobilité internationale afin de prendre connaissance des consignes de sécurité et de mettre en œuvre les démarches nécessaires au bon déroulement du séjour.

### **Statut et protection sociale de l'étudiant**

L'étudiant(e), inscrit(e) administrativement à l'Université de Bordeaux bénéficie du statut étudiant durant sa période de césure.

Cependant, les différentes formes de césure choisies par l'étudiant(e) peuvent le/la conduire à changer de statut durant sa période de césure (salarial, étudiant-entrepreneur, volontaire...).

### **La réintégration de l'étudiant(e)**

L'étudiant(e) doit signaler son souhait de réintégrer l'établissement à l'issue de la période de césure.

Si le projet initial s'est maintenu, il/elle (ré) intègre la formation dans laquelle il/elle était inscrit(e) dans le semestre ou l'année où il avait été admis avant son départ en césure.

Si le projet a évolué en dehors du domaine de formation initial, les espaces orientations carrières de l'Université de Bordeaux se tiennent à la disposition des étudiants souhaitant se réorienter à l'issue de leur période de césure pour les conseillers dans leurs choix de réorientation, le cas échéant.

### **TEXTES DE REFERENCE**

Circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015.

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations supérieures.

Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux.



Maison de Santé Protestante  
de Bordeaux-Bagatelle

Institut de Formation Nightingale Bagatelle

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Institut de Formation d'Aides-Soignants

BAGATELLE FORMATION : Formation Continue

**CESURE**  
**Année Universitaire 2020-2021**  
**Dossier de candidature**

Date de dépôt des dossiers : **Avant le 31 mars 2020** pour une césure en début d'année scolaire et **avant le 31/08/2020** pour une césure à partir d'un semestre pair.

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Numéro étudiant</b>  |             |
| <b>Formation actuelle</b>   |             |
| <b>NOM</b>  |             |
| <b>Prénom(s)</b>  |             |
| <b>Date de naissance</b>  |             |
| <b>Nationalité</b>  |             |
| <b>Adresse</b>  |             |
| <b>Code postal</b>  |             |
| <b>Commune</b>  |             |
| <b>Téléphone fixe</b>   |             |
| <b>Téléphone portable</b>   |             |
| <b>Adresse électronique<br/>(obligatoire pour le suivi de<br/>la demande)</b> | .....@..... |

**Pièces à joindre :**

- Dossier de présentation du projet
- Lettre de motivation détaillant le projet et précisant le lien possible avec la formation en cours ou visée.
- Curriculum vitae
- Attestation d'avis favorable de la structure d'accueil (à fournir au plus tard avant la période de césure)
- Copie d'une pièce d'identité
- Attestation d'inscription à l'université de Bordeaux (certificat de scolarité annuel)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Avis de l'équipe pédagogique</b></p>   | <p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A ....., Le.....</p> <p>Signataire :</p> |
| <p><b>Avis des formateurs référent de mobilité internationale en cas de projet de césure à l'international</b></p> | <p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A ....., Le.....</p> <p>Signataire :</p> |

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVALUATIONS  
UNIVERSITAIRES SEMESTRES 1-3-5  
ANNEE 2023/2024**

| SEMESTRE   | UE   | DATES  | Modalité d'évaluation                             | HORAIRE (temps univ+ IFSI)     |
|--|--|--|---|--------------------------------|
| S1<br>20 points IFSI   | UE 2.10<br>Infectiologie –<br>Hygiène      | <i>A la convenance<br/>des IFSI</i>              | Analyse de<br>situation<br>rencontrée en<br>stage | A la<br>convenance<br>des IFSI |
| S1<br>20 points Fac  | UE 2.1<br>Biologie<br>Fondamentale         | <b>Jeudi</b><br>21/12/2023<br><i>Durée 45mn</i>  | QCM   | 9h/9h45<br>(10h)               |
| S1<br>12 pts Fac<br>8 points IFSI                                      | UE 2.2<br>Cycles de la vie                 | <b>Lundi</b><br>22/01/2024<br><i>Durée 2h</i>    | QCM   | 8h30/10h30<br>(11h10)          |
| S1<br>10 points Fac<br>10 points IFSI                                  | UE 1.3<br>Législation                      | <b>Lundi</b><br>22/01/2024<br><i>Durée 1h</i>    | QCM   | 11h30/12h30<br>(12h50)         |
| S1<br>20 points Fac  | UE 1.1<br>Psychosociologie                 | <b>Lundi</b><br>22/01/2024<br><i>Durée 1h30</i>  | QCM à partir<br>d'un texte                        | 15h/16h30<br>(17h)             |
| S1<br>Propre à chaque<br>université.<br>BX : 10 pts fac<br>10 pts IFSI | UE 2.4<br>Processus<br>traumatiques        | <b>Mardi</b><br>23/01/2024<br><i>Durée 1h</i>    | QCM   | 9h/10h<br>(10h20)              |
| S1<br>15 points Fac<br>5 points IFSI                                   | UE 2.11<br>Pharmacologie                   | <b>Mardi</b><br>23/01/2024<br><i>Durée 1h</i>    | QCM à partir<br>de cas<br>cliniques               | 10h45/11h45<br>(12h05)         |
| S3<br>10 points Fac<br>10 points IFSI                                  | UE 2.5<br>Processus<br>inflammatoires      | <b>Vendredi</b><br>26/01/2024<br><i>Durée 1h</i> | QCM   | 8h/9h<br>(9h20)                |
| S3<br>10 points Fac<br>10 points IFSI                                  | UE 2.11<br>Pharmacologie                   | <b>Vendredi</b><br>26/01/2024<br><i>Durée 1h</i> | QCM à partir<br>de cas<br>cliniques               | 9h45/10h45<br>(11h05)          |
| S3<br>10 points Fac<br>10 points IFSI                                  | UE 2.8<br>Processus<br>obstructifs         | <b>Vendredi</b><br>26/01/2024<br><i>Durée 1h</i> | QCM enrichis                                      | 11h30/12h30<br>(12h50)         |
| S5<br>10 points Fac<br>10 points IFSI                                  | UE 2.6<br>Processus<br>psychopathologiques | <b>Vendredi</b><br>19/01/2024<br><i>Durée 1h</i> | QCM   | 9h/10h<br>(10h20)              |
| S5<br>Propre à chaque<br>université/ifsi                               | UE 2.9<br>Processus tumoraux               | <b>Vendredi</b><br>19/01/2024<br><i>Durée 1h</i> | QCM<br>Ex Région                                  | 10h45/11h45<br>(12h05)         |
| S5<br>10 points Fac<br>10 points IFSI                                  | UE 2.11<br>Pharmacologie                   | <b>Vendredi</b><br>19/01/2024<br><i>Durée 2h</i> | QCM<br>A partir de cas<br>cliniques               | 13h30/15h30<br>(16h10)         |

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVALUATIONS  
UNIVERSITAIRES – Semestres 2 et 4 - Session 1**

**ANNEE 2023/2024**

**Le contenu et la longueur des épreuves doivent être adaptés à leur durée**

| SEMESTRE                              | UE  | DATES                             | MODALITE FAC                     | HORAIRE<br>(Temps Univ+<br>IFSI) |
|---------------------------------------|---|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| S2<br>10 points Fac<br>10 points IFSI | UE 2.3<br>Santé maladie,<br>handicap                | Lundi<br>27/05/2024<br>Durée 1h   | QCM                              | 8h30/9h30<br>(9h50) <sup>1</sup> |
| S2<br>20 points                       | UE 1.1<br>Psychosociologie                          | Lundi<br>27/05/2024<br>Durée 1h30 | QCM à partir d'une<br>situation  | 10h15/11h45<br>(12h15)           |
| S2<br>10 points Fac<br>10 points IFSI | UE 1.2<br>Santé publique<br>économie de la<br>santé | Lundi<br>27/05/2024<br>Durée 1h30 | QCM                              | 13h30/15h<br>(15h 30)            |
| S2<br>10 points Fac<br>10 points IFSI | UE 2.6<br>Psychopathologie                          | Lundi<br>27/05/2024<br>Durée 1h   | QCM à partir de cas<br>cliniques | 16h15/17h15<br>(17h35)           |

|                                       |   |  |  |  |
|---------------------------------------|---|--|--|--|
| S4<br>20 points                       | UE 1.3<br>Droit- Ethique<br>Déontologie<br><u>Correction IFSI</u>               | Travail en groupes<br>Restreints<br><u>Remise sujet :</u><br>Lundi 03/06/2024<br>14h | Travail écrit d'analyse<br>d'une situation de soins<br>posant un<br>questionnement éthique   | <u>Restitution :</u><br>Lundi<br>10/06/2024<br>Avant 16h |
| S4<br>10 points Fac<br>10 points IFSI | UE 2.7<br>Défaillances<br>organiques et<br>processus<br>dégénératifs            | Lundi<br>10/06/2024<br>Durée 1h  | QCM  | 8h30/9h30<br>(9h50)                                      |
| S4<br>20 points                       | UE 3.4<br>Initiation à la<br>démarche de<br>recherche<br><u>Correction IFSI</u> | Lundi<br>10/06/2024<br>Durée 2h<br>Remise du texte<br>le lundi 03/06/2024 à<br>14h   | Epreuve écrite individuelle<br>anonyme sur table : analyse<br>d'un article de recherche à<br>partir d'une grille de lecture<br>validée reprenant le format<br>d'un résumé selon la<br>méthodologie IMReD | 10h15/12h15<br>(12h55)                                   |

<sup>1</sup> Note en rouge = fin épreuve pour les 1/3 temps

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVALUATIONS UNIVERSITAIRES

**ANNEE 2023/2024**

### 2eme SESSION

| SEMESTRE | U.E.   | Date  | Heures                           |
|----------|--|---|----------------------------------|
| S1       | UE 2.10 Hygiène<br><u>Correction IFSI</u>                  | A la convenance des IFSI  | A la convenance des<br>Instituts |
| S1       | UE 2.2 Cycles de la vie                                    | Jeu.02/05/2024  | 9h/11h<br>(11h40)                |
| S.1      | UE 2.11 Pharmacologie                                      | Jeu. 02/05/2024   | 14h/15h<br>(15h20)               |
| S1       | UE 2.4 Processus traumatiques                              | Jeu 02/05/2024  | 15h45/16h45<br>(17h25)           |
| S1       | UE 1.1 Psycho/socio  | Ven. 03/05/2024   | 8h30/10h<br>(10h30)              |
| S1       | UE 2.1 Biologie fondamentale                               | Ven. 03/05/2024   | 10h45/11h30<br>(11h45)           |
| S.1      | UE 1.3 Droit-Ethique-Déontologie                           | Ven.03/05/2024  | 13h/14h<br>(14h20)               |
|          |  |   |                                  |
| S.2      | UE 2.6 Psychopathologie                                    | Lun.08/07/2024  | 9h/10h<br>(10h20)                |
| S.2      | UE 2.3 Santé Maladie Handicap                              | Lun.08/07/2024  | 11/12h<br>(12h20)                |
| S.2      | UE 1.1 Psychosocio anthropologie                           | Lun.08/07/2024  | 13h30/15h<br>(15h30)             |
| S.2      | UE 1.2 Santé Publique                                      | Lun.08/07/2024  | 15h45/17h15<br>(17h45)           |
|          |  |   |                                  |
| S.3      | UE 2.8 Processus obstructifs                               | Mar.30/04/2024  | 8h/9h<br>(9h20)                  |
| S 3      | UE 2.11 Pharmacologie                                      | Mar.30/04/2024  | 9h40/10h40<br>(11h)              |
| S 3      | UE 2.5 Processus infectieux                                | Mar. 30/04/2024   | 11h15/12h15<br>(12h35)           |
| S 4      | UE 2.7 Processus dégénératifs                              | Jeu.04/07/2024  | 9h/10h<br>(10h20)                |
| S 4      | UE 3.4 Initiation à la Recherche<br><u>Correction IFSI</u> | Envoi texte 28/06/2024<br>Epreuve Ven.05/07/2024                      | 14h30/16h30<br>(16h40)           |
| S 4      | UE 1.3 Ethique-Déontologie<br><u>Correction IFSI</u>       | Envoi du sujet Ven.28/06/2024<br>Restitution Ven.05/07/2024 avant 16h |                                  |
|          |  |   |                                  |
| S.5      | UE 2.11 Pharmacologie                                      | Lun.29/04/2024  | 8h15/10h15<br>(10h55)            |
| S.5      | UE 2.6 Psychopathologie                                    | Lun.29/04/2024  | 11h30/12h30<br>(12h50)           |
| S 5      | UE 2.9 Processus tumoraux                                  | Lun.29/04/2024  | 14h15/15h15<br>(15h35)           |

**CALENDRIER prévisionnel évaluations FORMATION AIDE-SOIGNANT  
SEPTEMBRE 2023**

**BLOC 1**

| <i>Etude de situation</i> |                          |                          |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                           | 1 <sup>ère</sup> session | 2 <sup>ème</sup> session |
| <b>Module 1 et 2 :</b>    | Lundi 11 décembre 2023   | Lundi 5 février 2024     |

**BLOC 2**

|  | 1 <sup>ère</sup> session | 2 <sup>ème</sup> session |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <i>Etude de situation</i>                                |                          |                          |
| <b>Module 3 et 4 :</b>                                   | Mardi 7 mai 2024         | Lundi 10 juin 2024       |
| <i>Evaluation <b>comportant</b> une pratique simulée</i> |                          |                          |
| <b>Module 5 :</b>  | Vendredi 8 décembre 2023 | Mardi 13 février 2024    |

**BLOC 3**

| <i>Etude de situations relationnelles <b>pouvant comporter</b> une pratique simulée</i> |   |                          |
|---|---|--------------------------|
|   | 1 <sup>ère</sup> session  | 2 <sup>ème</sup> session |
| <b>Module 6 :</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecrit : lundi 22 avril 2024</li> <li>• Oral : lundi 29 avril 2024</li> </ul> | Lundi 10 juin 2024       |
| <b>Module 7 :</b>   | Vendredi 31 mai 2024  | Vendredi 14 juin 2024    |

**BLOC 4**

| <i>Evaluation à partir d'une situation d'hygiène <b>identifiée en milieu professionnel</b></i> |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
|  | 1 <sup>ère</sup> session | 2 <sup>ème</sup> session |
| <b>Module 8 :</b>  | Lundi 11 décembre 2023   | Lundi 5 février 2024     |

**BLOC 5**

| <i>Etude de situation <b>pouvant comporter</b> une pratique simulée</i> |                          |                          |
|---|--------------------------|--------------------------|
|   | 1 <sup>ère</sup> session | 2 <sup>ème</sup> session |
| <b>Module 9 et 10 :</b>   | Vendredi 31 mai 2024     | Vendredi 14 juin 2024    |